

Les cahiers du Procès de Nuremberg  
n° 1

Carlos PORTER  
Vincent REYNOUARD

# **DÉLIRE AU PROCÈS DE NUREMBERG**

Les accusations grotesques

**PRISONNIERS RUSSES ROTIS A LA BROCHE  
BOMBE ATOMIQUE POUR TUER DES JUIFS  
LIVRES ET ABAT-JOUR EN PEAU HUMAINE  
SAVON EN GRAISSE DE JUIF  
PANTOUFLES EN CHEVEUX HUMAINS  
CHAMBRES A VAPEUR HOMICIDES  
MACHINE A BRISER LES NUQUES  
FOURS CREMATOIRES MOBILES**  
Etc

Vrij Historisch Onderzoek A.S.B.L.  
Anvers, Belgique (Flandres)

**Carlos PORTER et Vincent REYNOUARD**

**Les cahiers du Procès de Nuremberg**  
N° 1

# **DÉLIRE AU PROCÈS DE NUREMBERG**

**Les accusations grotesques  
formulées contre les vaincus**

Éditions du V.H.O.

Carlos PORTER  
Vincent Reynouard

Délire au procès de Nuremberg  
Les accusations grotesques

Série "Les Cahiers du procès de Nuremberg" n° 1

ISBN 90-73111-23-4  
Wettelijk depot D/5727/1998/5

Antwerpen, juli 1998  
v.z.w. Vrij Historisch Onderzoek (V.H.O.) a.s.b.l.  
Postbus 60  
B-2600 Berchem 2  
Belgique (Flandre)

Verantwoordelijke uitgever: Herbert Verbeke, Antwerpen

## Sommaire

Introduction..... 1

### Chapitre I

L'extermination de masse vue par  
Les juges de Nuremberg..... 3  
Un univers dantesque rempli d'objets infernaux (3) — Plus fort  
que la chaise électrique : la chambre électrique du camp de  
Belzec (4) — La chambre électrique se transforme en chambre  
au monoxyde de carbone (5) — Sur les traces de Denis Papin  
ou : les chambres à vapeur du camp de Treblinka (6) — Les  
chambres à vapeur deviennent des chambres au monoxyde de  
carbone (8) — Technologie primitive : la chambre à gaz en bois  
du camp de Ravensbrück (11) — Pire que Dante : l'inférieure  
« machine à briser les nuques » au camp de Sachsenhausen (12)  
— 20 000 Juifs volatilisés à l'aide d'une sorte de bombe  
atomique à Auschwitz (14) — Chiffres extravagants (16) —  
700 000 massacrés à Lwow, 577 000 en Lettonie, 200 000 à  
Ganov, 172 000 à Leningrad, 135 000 à Smolensk, 100 000 à  
Panerai (16) — 100 000 personnes massacrées à Babi-Yar,  
52 000 en quelques jours à Kiev (19) — 150 000 soldats  
exterminés dans un seul hôpital à Slavouta (20) —  
200 000 fusillés dans la forêt de Livennitz (21) — 632 258 morts  
de faim à Leningrad (21) — 4 000 000 de morts à Auschwitz,  
1 500 000 à Maïdanek, 200 000 au camp de Ganov (ou Janov)  
(22) — Un accusé allemand refuse de croire en ces chiffres (23)  
— Des chiffres officiellement contredits aujourd'hui (25) — Les  
nazis effacent les preuves de leurs crimes (27) — Des fours  
crématoires mobiles pour incinérer 840 000 corps (27) — Des

stages de 10 jours pour apprendre à brûler les corps, broyer les os, niveler les tombes, planter des arbres et disperser les cendres (28) — 100 000 corps déterrés et brûlés à l'aide de bombes incendiaires à Panarai (30) — 80 000 corps déterrés et brûlés parmi lesquels l'un des fossoyeurs reconnaît son propre frère exécuté deux ans auparavant (31)

## Chapitre 2

Des cadavres pour vos savons, vos chaussons,  
vos chaises, vos livres... ..35

Les cendres des victimes passées au tamis pour récupérer l'or (35) — Les cheveux des déportés utilisés pour fabriquer des chaussons et des chaussettes ainsi que pour rembourrer les chaises et les matelas (36) — La graisse humaine récupérée pour économiser le pétrole et préparer du savon (39) — Une nouvelle alchimie : transformer des humains en savon (40) — Les juges de Nuremberg entérinent l'histoire du savon humain... (44) — ... et sont contredits plus tard par les autorités officielles (44) — Pire que « Soleil Vert » : des tonnes de poudre d'os humains pour l'agriculture (45) — De la peau humaine traitée chimiquement et tannée en vue de confectionner divers objets (47) — Abat-jour et autres ornement d'intérieur en peau humaine (49) — Selles, culottes de cheval, gants, pantoufles et sacs à main en peau humaine (50) — Commerce de gants et de livres de poche en peau humaine (51)

## Chapitre 3

Les juges de Nuremberg  
et la science allemande... ..53

Femmes fécondées artificiellement puis gazées (55) — Hommes refroidis puis réchauffés par deux prostituées jusqu'à ce qu'ils puissent leur faire l'amour (55)

## Chapitre 4

Les juges de Nuremberg  
et le « sadisme allemand »... ..57

Obligés de laver sept escaliers avec leurs langues et leurs lèvres (58) — Prisonniers de guerre transformés en « statues de glace »...

(59) — ... écartelés, pendus par les pieds et rôtis à la broche... (60) — ... contraints de s'épiler sans rasoir sous peine d'être fusillés... (60) — fusillés pour avoir dormi en caleçon ou pour avoir porté des sous-vêtements sales... (61) — Tuer des civils en coupant les armes dans lesquels ils avaient été contraints de grimper... (62) — ... ou tenter (vainement) de les noyer dans les marais (62) — Des enfants de Kertch empoisonnés d'une façon originale (63) — D'inoffensives armoires deviennent d'épouvantables boîtes à tortures (64)

En guise de conclusion... ..68

## *Introduction*

Le procès de Nuremberg a-t-il un procès juste ou, au contraire, un simulacre de justice ? Doit-on croire ce qui a été « établi » lors des audiences par les juges du Tribunal Militaire International ?

Depuis plus de cinquante ans, le débat reste ouvert. Détracteurs et thuriféraires de ce procès exposent leurs arguments. Ceux-ci sont avant tout d'ordre moral (problèmes posés par un procès où le vainqueur jugeait le vaincu) et juridique (principe de non-rétroactivité des lois violé à Nuremberg).

Le problème, dans ce genre de discussion, vient de ce qu'il est possible d'argumenter à l'infini sans jamais parvenir à une conclusion définitive. Lorsque, par exemple, certains soulignent, avec raison, que le Tribunal siégeant à Nuremberg n'était pas « International » mais uniquement composé des vainqueurs (États-Unis, Grande-Bretagne, URSS et France) d'autres répondent que des pays comme la Norvège, le Luxembourg, l'Éthiopie, Haïti, le Honduras, le Panama, la Nouvelle-Zélande, le Venezuela ou les Indes avaient donné leur adhésion à l'accord qui fixaient les règles du procès<sup>1</sup>. De même, si certains rappellent qu'à Nuremberg, les accusés ont été jugés en vertu de textes nouveaux, qui n'existaient pas au moment des faits, violant ainsi le principe de non-rétroactivité des lois, d'autres rétorquent que, les « nazis » ne s'étant jamais souciés du droit lorsqu'ils étaient au pouvoir, ceux-ci ne pouvaient, en 1945 et après, « *se prévaloir de la règle qui, dans certains*

<sup>1</sup> Voy. *TMI*, I, 9 (note de bas de page) et II, 153.

« systèmes de jurisprudence, interdi[sai]t les lois ex post facto » (TMI, I, 155).

Refusant ces interminables discussions morales et juridiques, Carlos Porter a étudié la question d'une façon différente : il a lu intégralement les sténotypies du procès de Nuremberg<sup>2</sup> dans leurs versions américaine et allemande. Ainsi a-t-il pu apprendre *ce qui avait été dit* lors des audiences.

Très rapidement, il découvrit qu'une avalanche d'énormités avaient été proférées par l'accusation durant tout le procès. En 1988, il a publié aux USA le résultat de son travail dans un livre intitulé : *Made in Russia : The Holocaust* (L'Holocauste fabriqué en Russie)<sup>3</sup>. Huit ans plus tard, Vincent Reynouard a complété son travail en retrouvant, dans les 41 volumes en français, les passages que C. Porter avait relevés dans les versions allemande et anglaise.

Dans ce premier tome d'une série consacrée au procès de Nuremberg, on découvrira un échantillon représentatif de toutes les énormités qui ont été proférées lors des audiences. Afin que personne ne puisse nous accuser de tricher, nous avons, à chaque fois, reproduit les sténotypies du procès sous forme de fac-similés, avec les passages importants soulignés.

Le lecteur pourra ainsi juger par lui-même la valeur du procès de Nuremberg ainsi que la valeur de ce qui a été « établi » lors des audiences...

<sup>2</sup> Celles-ci forment un ensemble de 41 volumes. Un volume (le n° 1) contient le statut du Tribunal, le jugement final ainsi que différentes requêtes déposées avant l'ouverture du procès par la défense ; 21 volumes de débats (n° 2 à 22) ; 1 volume contenant l'index (n° 24), 18 volumes dans lesquels une petite partie des documents produits au procès sont publiés (n° 25 à 42). Le volume n° 23 n'est jamais paru.

<sup>3</sup> Historical Review Press, 415 p. Disponible auprès de l'ANEC (B.P. 21, F-44530 St-Gildas-des-Bois).

## Chapitre 1

# L'extermination de masse vue par les juges de Nuremberg

D'après la thèse officielle véhiculée aujourd'hui, pour perpétrer leurs massacres de masse, les nazis auraient eu recours à trois méthodes<sup>4</sup> :

- les privations et les coups (notamment dans les ghettos et dans les camps de concentration) ;
- la fusillade en plein air par les *Einsatzgruppen* (1,3 million de Juifs seraient morts de cette façon, notamment en URSS, en Galicie et en Serbie) ;
- le gazage homicide soit dans des chambres à gaz (à Auschwitz-Birkenau, Treblinka, Belzec, Maïdanek, Sobibor) soit dans des camions à gaz (à Chelmno).

## Un univers dantesque rempli d'objets infernaux

Beaucoup pensent que cette version des faits est née, dans ses grands traits, à Nuremberg, avant d'être précisée, dans les années qui ont suivi, grâce aux recherches des historiens. C'est une erreur. A Nuremberg, les Allemands ont été accusés d'avoir créé un monde digne des plus terribles films d'horreurs, rempli d'instruments les plus divers (et les plus

<sup>4</sup> Voy., par exemple, François Bédarida, *Le nazisme et le génocide. Histoire et enjeux* (Éd. Nathan, octobre 1989, 64 p.), pp. 39 et 59.

horribles) pour assassiner leurs victimes en masse. Parmi eux, citons la chambre électrique, la chambre à vapeur, la chambre à gaz primitive en bois ainsi qu'une infernale machine à écraser les têtes. On alla même jusqu'à parler d'une sorte de bombe atomique qui aurait été utilisée afin de volatiliser 20 000 Juifs près d'Auschwitz. Il a fallu attendre l'apaisement des passions nées du conflit pour qu'une thèse plus sobre et plus crédible (mais, malgré tout, fausse) soit adoptée.

### Plus fort que la chaise électrique : la chambre électrique du camp de Belzec<sup>5</sup>

Prenant la parole lors de l'audience du 19 janvier 1946, l'avocat général soviétique à Nuremberg, le colonel Smirnov, prétendit qu'une chambre électrique avait été construite en 1942 au camp de Belzec.

▼ TMI, VII, 577

J'attire l'attention du Tribunal sur la page 136 verso, du livre de documents; c'est un rapport du Gouvernement polonais qui prouve que le camp de Soribur fut établi pendant la première et la seconde période de la liquidation des ghettos juifs. Mais la principale vague d'extermination passa dans ce camp au début de 1943. Dans ce même rapport, nous trouverons au dernier alinéa de la page 136 du livre de documents que le camp de Beljetz fut créé en 1940, mais c'est en 1942 qu'un appareil électrique spécial pour l'extermination en masse des gens fut installé. Sous le prétexte de les mener au bain, on les obligeait à se déshabiller et on les poussait dans la bâtisse où le plancher était électrisé et ils étaient ainsi tués.

On a pris l'habitude de diviser les camps de concentration germano-fascistes en deux groupes: les camps de concentration « de travail » et les « camps d'extermination ». Je crois que cette classification n'est pas exacte, car les camps de concentration « de travail » servaient également à l'extermination des gens.

577

<sup>5</sup> Les sténotypies françaises du procès parlent du camp de « Beljetz » et les américaines du camp de « Belsen » (IMT, VII, 576). D'après le contexte, il s'agit d'erreurs pour « Belzec ».

Le colonel Smirnov fondait probablement sa conviction sur un rapport du Gouvernement polonais datant de 1943 et qui fut lu à l'audience du 29 avril 1946 par le substitut du procureur général britannique, le lieutenant-colonel Griffith-Jones. Celui-ci interrogeait Julius Streicher :

▼ TMI, XII, 376

29 avril 46

de l'*Israelitisches Wochenblatt* du 5 mars 1943 disent ceci: « Hitler, dans sa proclamation du 24 février, a divulgué à nouveau que son but était l'extermination des juifs en Europe ».

Avez-vous cru votre Führer bien-aimé, lorsqu'il disait exactement la même chose que l'*Israelitisches Wochenblatt*, les Nations Unies et le *Times* à Londres?

ACCUSÉ STREICHER. — Non. Je déclare ici que quiconque ayant connu comme moi le Führer, son âme et ses profonds sentiments, apprend ensuite par son testament qu'il a, en pleine possession de ses facultés, donné sciemment l'ordre de massacrer les juifs, se trouve en présence d'une énigme. Et je déclare ici...

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Nous ne voulons vraiment pas entendre un long discours sur le Führer. Tournez la page et voyez ce qui est écrit le 26 mars 1943: « Le rapport du Gouvernement polonais sur les mesures prises contre la population juive est reproduit dans la presse anglaise. Un passage dit ceci: « Dans la ville de Vilna, 50.000 juifs ont été assassinés; à Rovno, 14.000; à Lemberg, la moitié de la population juive. On donne également beaucoup de détails sur l'emploi de gaz asphyxiants, comme à Cheln, de l'électricité à Belzec, sur les déportations de Varsovie, l'encercllement de pâtés de maisons et sur les attaques à la mitrailleuse. »

Avez-vous lu cet article?

ACCUSÉ STREICHER. — Je ne sais pas. Mais que, bien entendu, il ait fallu recourir à des exécutions en cas de sabotages par les juifs, ou à l'occasion de l'extermination pendant une guerre...

### La chambre électrique se transforme en chambre au monoxyde de carbone

Aujourd'hui, cependant, plus aucun historien n'ose mentionner cette prétendue installation de mort qui aurait été construite au camp de Belzec. Se fondant sur les « confes-

sions » du SS Kurt Gerstein, les autorités affirment que, dans ce camp, les chambres fonctionnaient... au gaz<sup>6</sup>.

Ce qui se passa ce jour-là, 17 août 1942, à Belzec, nous le savons par le « rapport Gerstein », tel qu'il fut rédigé en 1945,

lorsque l'intéressé s'est rendu volontairement à l'armée française. Rapport écrit dans un français syncopé, orthographe et syntaxe chaotiques, à la mesure de l'asphyxie du témoin de milliers d'asphyxies.

De Lemberg, il arriva 45 wagons contenant 6 700 personnes, dont 1 450 étaient déjà mortes. Citons l'indicible, dit par Gerstein :

*« Dans les chambres la SS presse les hommes. Bien remplir Wirth a ordonné! 700, 800 êtres à 25 mètres carrés, à 45 mètres cubes! Les portes se ferment. Cependant, le reste du train, nus, attendent. Les SS se donnent quelque peine pour mettre en marche le moteur Diesel. Mais il ne marche pas! Wirth arrive. Il a peur, parce que moi, je vois le désastre. Oui je vois tout et j'attends. Mon chronomètre stop a fixé tout. 50 minutes, 70 minutes — le Diesel ne marche pas! Les hommes*

**L'Événement  
du Jeudi, 2 au  
8 juin 1994.**

**Extrait de  
l'article intitulé :  
« La mission  
tragique de Kurt  
Gerstein :  
devenir un  
salaud au nom  
du bien »  
(p. 78).**

## Sur les traces de Denis Papin ou : les chambres à vapeur du camp de Treblinka

Un mois avant le colonel Smirnov, le substitut du procureur général américain, le commandant Walsh, avait mentionné un autre type de chambre qui aurait été mise au

<sup>6</sup> Sur les « confessions » de K. Gerstein et l'utilisation malhonnête qu'en ont fait les historiens exterminationnistes, voy. André Chelain, *La Thèse de Nantes et l'Affaire Roques* (Éd. Polémiques, Paris, 1988).

point par les nazis diaboliques : les chambres à vapeur homicides. Celles-ci auraient fonctionné au camp de Treblinka, permettant d'assassiner « plusieurs centaines de milliers de Juifs ».

▼ TMI, III, 570-571

COMMANDANT WALSH. — Je sais, Monsieur le Président, il vient primitivement du Gouvernement polonais mais il a peut-être été distribué par Londres. Je cite :

« Au cours du mois de juillet 1944, on liquidait 12.000 Juifs hongrois par jour. Les fours crématoires ne pouvaient en absorber un tel nombre, beaucoup de corps furent jetés dans de grands trous qu'on recouvrait de chaux vive. »

Je présente comme preuve le document PS-3311 (USA-293). C'est un compte rendu officiel de la Commission du Gouvernement polonais pour la recherche des crimes allemands contre la Pologne. Ce document décrit le camp de concentration de Treblinka, et à la page 1, paragraphes 3 et 4, je lis :

« En mars 1942, les Allemands commencèrent à établir un autre camp, Treblinka B, près de Treblinka A, qui devait devenir un lieu de tortures pour les Juifs. La construction de ce camp était étroitement reliée au plan allemand d'extermination de la population juive en Pologne, qui nécessitait la création d'une organisation permettant de tuer les Juifs polonais en grande quantité. A la fin d'avril 1942, la construction des trois premières chambres était terminée et des massacres en masse devaient y avoir lieu par la vapeur. Un peu plus tard, fut terminée l'érection du vrai bâtiment de la mort avec dix chambres de mort. Le tout fut prêt pour les assassinats en masse au début de l'automne 1942. » A la page 3 de ce compte rendu, paragraphe 2, la Commission polonaise décrit la procédure d'extermination à l'intérieur de ce camp :

« Le nombre moyen des Juifs qu'on a liquidé dans ce camp pendant l'été 1942 était d'environ deux trains par jour, mais il y avait des jours où le rendement était bien supérieur. A partir de l'automne 1942, ce nombre alla en décroissant.

« Après avoir débarqué sur les voies de garages toutes les victimes, elles étaient rassemblées à un endroit, les hommes séparés des femmes et des enfants. Dans les premiers jours de fonctionnement de ce camp, on faisait croire aux victimes qu'elles allaient rester peu de temps, le temps nécessaire pour les bains et la désinfection,

puis qu'on les enverrait travailler plus loin à l'Est. Ces explications, étaient données par des SS qui assistaient au débarquement, et d'autres explications étaient données au moyen d'affiches collées sur les murs des baraques, mais plus tard, quand il y eut davantage de transports, les Allemands ne prirent plus aucune précaution et essayèrent seulement d'accélérer l'élimination. Toutes les victimes devaient retirer leurs vêtements et leurs souliers qui étaient rassemblés plus tard. Toutes les victimes, les femmes et les enfants d'abord, étaient menées aux chambres d'extermination. Ceux qui étaient trop lents ou trop faibles pour aller vite étaient poussés à coups de crosse, fouettés, recevaient des coups de pied, souvent Sauer le faisait lui-même. Beaucoup glissaient et tombaient, les suivants trébuchaient par-dessus. Les petits enfants étaient simplement jetés dedans. Quand les chambres étaient complètement remplies, on les fermait hermétiquement et on faisait entrer la vapeur. En quelques minutes tout était fini. Les travailleurs Juifs subalternes devaient retirer les corps et les enterrer dans des fosses communes. De temps en temps, au fur et à mesure que les transports arrivaient, les cimetières s'étendaient, dans la direction de l'Est. Des comptes rendus reçus, on peut déduire que plusieurs centaines de milliers de Juifs ont été exterminés à Treblinka.

Je présente maintenant comme preuve le document L-22.  
TUSA 20... Gouvernement

## Les chambres à vapeur deviennent des chambres au monoxyde de carbone

Ces allégations étaient en contradiction avec les « aveux » de Rudolf Höss (le premier commandant d'Auschwitz) qui furent lus à Nuremberg quatre mois plus tard, le 15 avril 1946. L'ancien commandant d'Auschwitz alléguait que le « camp d'extermination » de Treblinka existait avant juin 1941 et qu'on y assassinait dans des chambres fonctionnant au... monoxyde de carbone (page suivante).

TMI, XI, 427 ►

TÉMOIN HÖSS. — 1944. Une partie le fut à la fin de 1943. Je ne puis donner le chiffre exact; la fin de ces exécutions eut lieu en automne 1944.

COLONEL AMEN. — Bien.

« 4. Les exécutions massives par les gaz commencèrent au cours de l'été 1941 et continuèrent jusqu'à l'automne 1944. J'ai surveillé personnellement les exécutions à Auschwitz jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1943 et sais, par mes fonctions d'inspecteur des camps de concentration au WVHA, que ces exécutions massives continuèrent comme je l'ai dit plus haut. Toutes les exécutions massives par les gaz eurent lieu sous les ordres directs, la surveillance et la responsabilité du RSHA. Je recevais directement du RSHA l'ordre de procéder à ces exécutions en masse. »

Ces déclarations sont-elles exactes, témoin ?

TÉMOIN HÖSS. — Oui.

COLONEL AMEN. — « 5. Le 1<sup>er</sup> décembre 1943, je devins chef de l'Amt I, du groupe D du WVHA, et étais responsable dans ce bureau de la coordination des questions à régler entre le RSHA et les camps de concentration qui dépendaient de l'administration du WVHA. Je remplis ces fonctions jusqu'à la fin de la guerre. Pohl, comme chef du WVHA et Kaltenbrunner, comme chef du RSHA, se consultaient souvent oralement et par écrit sur les questions soulevées par les camps de concentration. »

Vous nous avez déjà parlé du long rapport que vous avez transmis à Kaltenbrunner à Berlin. Je sauterai donc le reste du paragraphe 5.

« 6. La solution finale de la question juive signifiait l'extermination complète de tous les Juifs vivant en Europe. Je reçus l'ordre en juin 1941, de créer des installations d'extermination à Auschwitz. A ce moment, il y avait déjà trois autres camps d'extermination dans le Gouvernement Général: Belzek, Treblinka et Wolzek. Ces camps étaient dirigés par l'Einsatzkommando de la Police de sûreté et du SD. J'ai visité Treblinka pour voir comment se faisait cette extermination. Le commandant du camp de Treblinka me dit qu'il avait liquidé 80.000 Juifs au cours d'un semestre. Il s'occupait surtout de liquider les Juifs du ghetto de Varsovie. Il se servait de gaz monoxyde, et je ne crois pas que ce fut très efficace; aussi, quand j'installai les bâtiments d'extermination à Auschwitz, je me servis de cyclon B qui était un acide prussique cristallisé que nous laissions tomber dans la chambre d'extermination par une petite ouverture. Il fallait de trois à quinze minutes pour tuer les gens dans la chambre d'extermination suivant les conditions atmosphériques. Nous savions quand les gens étaient morts car ils s'arrêtaient de crier. D'habitude, nous attendions une demi-heure avant d'ouvrir

Face à de telles divergences, les magistrats de Nuremberg préférèrent rester dans le flou. Bien qu'ils aient mentionné le camp de Treblinka dans leur jugement, ceux-ci s'abstinrent de préciser le produit qui aurait été utilisé les chambres de mort du camp.

▼ TMI, I, 264-265

... des Juifs des ... occupés par l'Allemagne. Comme moyen d'aboutir à la « solution finale », les Juifs furent réunis dans des camps où l'on décidait de leur vie ou de leur mort selon leur condition physique. Tous ceux qui le pouvaient encore devaient travailler; ceux qui étaient hors d'état de le faire étaient exterminés dans des chambres à gaz, après quoi l'on brûlait leurs cadavres. Certains camps de concentration, tels que Treblinka et Auschwitz, furent principalement choisis à cette fin. En ce qui concerne Auschwitz, le Tribunal a entendu le témoignage de Hoess, qui en fut le commandant, du 1<sup>er</sup> mai 1940 au 1<sup>er</sup> décembre 1943. A son avis, dans ce seul camp et pendant cette période, deux millions cinq cent mille personnes furent exterminées et cinq cent mille autres périrent de maladie ou de faim. Hoess a décrit la manière dont étaient choisis ceux qui allaient être exterminés :

« Nous avions à Auschwitz deux médecins SS de service, dont la mission était de procéder à l'examen physique des prisonniers, dès l'arrivée des convois. Les prisonniers devaient défiler devant

264

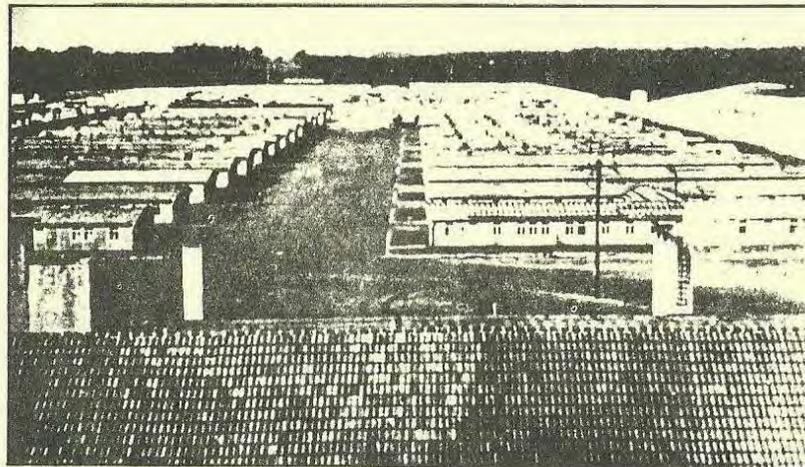
l'un des médecins qui prenait sa décision immédiatement, à mesure qu'ils passaient. Ceux qui étaient capables de travailler étaient envoyés au camp. Les autres étaient immédiatement envoyés aux installations d'extermination. Dans tous les cas, les enfants en bas âge étaient tués, car leur âge les rendait inaptes au travail. Au système en vigueur à Treblinka nous avons même apporté l'amélioration suivante : à Treblinka, les victimes savaient presque toujours qu'elles allaient être exterminées, mais, à Auschwitz, nous essayâmes de les induire en erreur et de leur faire croire qu'elles allaient être soumises à l'épouillage. Bien entendu, elles comprenaient souvent nos véritables intentions et nous avons parfois eu des révoltes et éprouvé diverses difficultés. Très souvent, des femmes cachaient leurs enfants sous leurs vêtements, mais, évidemment, lorsque nous les trouvions, ils étaient expédiés vers les lieux d'extermination. »

Depuis, toutefois, l'histoire officielle a tranché : les chambres de Treblinka fonctionnaient bien au monoxyde de carbone, ainsi que R. Höss l'avait affirmé.

... de ces six jours, 700 étaient mortes. Les autres furent gazées...  
Le gazage commençait par un ordre. A Treblinka, un Allemand criait à un garde ukrainien : « Ivan, de l'eau ! » C'était le signal qui déclenchait la mise en marche du moteur<sup>84</sup>. La procédure n'était pas obligatoirement rapide. Incapables de bouger dans les petites chambres, les victimes attendaient la mort debout pendant trente ou quarante minutes. D'après un survivant de Treblinka, les gens restaient parfois dans les chambres toute la nuit sans que le moteur ne soit mis en marche<sup>85</sup>. A Bełżec, où l'Oberscharführer

Raul Hilberg, *La Destruction des Juifs d'Europe*, p. 843

### Technologie primitive : la chambre en gaz en bois du camp de Ravensbrück



Au camp de Ravensbrück, il n'y aurait eu ni chambre électrique ni chambre à vapeur, mais une chambre à gaz primitive fonctionnant au Zyklon-B, si primitive qu'elle aurait été... en bois. C'est ce qu'a prétendu Marie-Claude Vaillant-Couturier qui, appelée à témoigner à Nuremberg, déclara le 28 janvier 1946 :

Ravensbrück, la inscrite sur la liste noire, et le 9 février 1946, avec 72 autres tuberculeuses, dont 6 Françaises, elle a été hissée dans le camion pour la chambre à gaz.

Durant cette période, dans tous les Revier, on envoyait aux gaz toutes les malades qu'on pensait ne plus pouvoir utiliser pour le travail. La chambre à gaz à Ravensbrück était juste derrière le mur du camp, à côté du four crématoire. Quand les camions venaient chercher les malades, nous entendions le bruit du moteur à travers le camp et il s'arrêtait juste à côté du four crématoire dont la cheminée dépassait les hauts murs du camp.

A la libération, je me suis rendue dans ces lieux et j'ai visité la chambre à gaz qui était une baraque en planches hermétiquement fermée et, à l'intérieur, il y avait encore l'odeur désagréable des gaz. Je sais qu'à Auschwitz, les gaz étaient les mêmes que ceux employés contre les poux et ils laissaient comme trace de petits cristaux vert pâle, qu'après avoir ouvert les fenêtres du bloc, on balayait. Je sais ces détails parce que les hommes utilisés à la désinfection des blocs contre les poux étaient en contact avec ceux qui gazaient les êtres humains, et ils leur ont dit que c'étaient les mêmes gaz qui étaient employés.

M. DUBOST. — Était-ce le seul moyen utilisé pour exterminer les internés, à Ravensbrück ?

MADAME VAILLANT-COUTURIER. — Au bloc 10, on avait expérimenté également une poudre blanche : un jour, la Schwester

233

### ▲ TMI, VI, 233

## Pire que Dante : l'inférieure « machine à briser les nuques » au camp de Sachsenhausen

Afin de tuer leurs victimes, les Allemands auraient déployé des trésors d'imagination. Le 13 février 1946, le procureur général adjoint soviétique, le colonel Pokrovsky, évoqua une terrible machine à briser les nuques que les nazis auraient mis au point et utilisé au camp de Sachsenhausen afin de tuer des milliers de prisonniers de guerre russes.

TMI, VII, 381-382 ►

12

« Les spectacles que j'ai dû voir dépassent toute imagination. La joie qu'on éprouvait à la vue des personnes libérées était assombrie par l'expression livide et la stupeur de leurs visages. Ce fait me força à me demander de quoi il pouvait bien s'agir : il était évident que les souffrances endurées amenaient les prisonniers à considérer la vie et la mort du même œil indifférent.

« Pendant trois jours, j'ai observé ces gens, je les ai pensés, je les ai évacués, mais cet état de stupeur psychique ne changeait pas. Quelque chose de semblable se lisait aussi pendant les premiers jours sur les visages des médecins.

« Les internés mouraient au camp, des maladies, du froid, des coups reçus. Ils mouraient à l'hôpital-prison, de l'infection des blessures, de la septicémie, de la famine.

Le 2 mai 1945, le SS Paul-Ludwig-Gottlieb Waldmann fut fait prisonnier à Berlin. Il était né le 17 octobre 1914 à Berlin, fils du commerçant Ludwig Waldmann. Sa mère vivait, selon les dernières nouvelles qu'il avait reçues avant d'être fait prisonnier, dans la ville de Braunschweig, au 60 du Donnerburgweg. Il a fourni un témoignage écrit de sa main, dans lequel il parle des exterminations en masse de citoyens soviétiques. Il a pu observer ces exterminations en sa qualité de chauffeur préposé à divers camps et a participé lui-même à ces assassinats collectifs. Ses témoignages figurent à la page 9 de notre document URSS-52, intitulé « camp d'Auschwitz ». Il donne les informations les plus détaillées sur les meurtres au camp de Sachsenhausen. A la fin de l'été 1941, le Sonderkommando de la police de sécurité, qui se trouvait dans ce camp, a exterminé quotidiennement, pendant un mois, les prisonniers de guerre russes arrivant dans ce camp. Paul-Ludwig-Gottlieb Waldmann déposa comme suit (vous trouverez l'extrait que je suis en train de lire à la page 82) :

« De la gare jusqu'au camp, les prisonniers de guerre russes parcouraient près d'un kilomètre. Au camp, ils demeuraient pendant une nuit sans nourriture. Dans la soirée suivante, ils étaient emmenés pour être exécutés. Les internés étaient toujours transférés du camp intérieur, dans trois camions, dont je conduisais l'un. Le camp intérieur était à une distance d'environ un kilomètre trois quarts de la cour des exécutions. L'exécution même avait lieu dans une baraque, qui, quelque temps avant, avait été aménagée à cet effet.

« Un local était destiné au déshabillage, un autre à l'attente. Un poste de radio fonctionnait dans le local, assez fort, afin que les internés ne pussent deviner à l'avance que la mort les attendait. En quittant le deuxième local, ils passaient un à un dans un autre petit local séparé, sur le sol duquel était disposée une grille en fer ; sous la grille, se trouvait un caniveau. Dès que le prisonnier de guerre était tué, le cadavre était enlevé par deux internés allemands, tandis qu'on nettoyait les traces de sang sur la grille. Ce

381

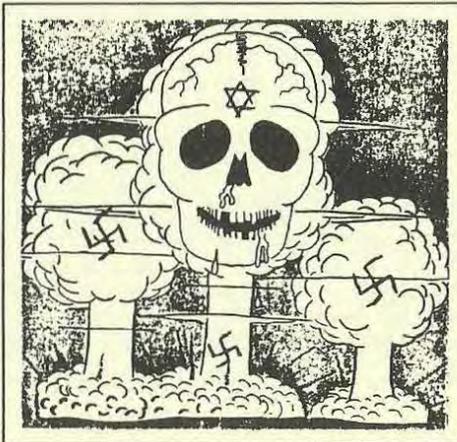
13

petit local comportait une fente d'environ 50 centimètres. Le prisonnier de guerre était adossé à cette fente, derrière laquelle se portait un tireur. Pratiquement, un tel aménagement n'était pas satisfaisant, car il arrivait souvent que le tireur manquât sa victime. Au bout de huit jours, un autre dispositif fut aménagé. Le prisonnier, comme auparavant, était adossé au mur; ensuite, lentement, on descendait sur sa tête, une plaque de fer. Le prisonnier avait l'impression de passer sous la toise. La plaque de fer comportait un marteau qui était rabattu et qui frappait le prisonnier dans la nuque. Il tombait raide mort. La plaque de fer était manœuvrée au moyen d'un levier à pied qui était disposé dans un coin de cette pièce. Le personnel appartenait au Sonderkommando que j'ai déjà cité.

«A la demande des membres de cette équipe d'exécution, j'ai eu à servir auprès de cet appareil. J'en parlai plus loin. Les

Bien entendu, cette machine infernale n'a pas été apportée au tribunal par les Russes et, aujourd'hui encore, personne n'est capable de la montrer...

## 20 000 Juifs volatilisés à l'aide d'une sorte de bombe atomique à Auschwitz



Bien plus terrifiant encore. A Nuremberg, on a prétendu que, non loin d'Auschwitz, les Allemands auraient tué des Juifs en les bombardant à l'aide d'une sorte de bombe atomique :

TMI, XVI, 551 ►

M. JUSTICE JACKSON. — La politique qui consistait à chasser les personnes qui n'étaient pas d'accord avec le Parti n'a véritablement pas payé, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ SPEER. — Précisément sur ce terrain, cela a eu pour nous un désavantage considérable.

M. JUSTICE JACKSON. — Je possède certains renseignements concernant une expérience qui aurait été poursuivie près d'Auschwitz et je voudrais vous demander si vous en avez entendu parler ou si vous étiez au courant de ces expériences? Le but de cette expérience était de trouver un moyen rapide et efficace de détruire les gens sans avoir les retards et les ennuis des fusillades, des gaz ou de la crémation, procédés qu'on avait utilisés jusqu'alors. D'après mes renseignements, l'expérience s'est déroulée ainsi: Un petit village a été provisoirement construit, dans lequel on a amené environ 20.000 Juifs. Avec ce nouveau produit destructeur, ces 20.000 Juifs ont, pour ainsi dire, été tués instantanément, et de telle façon qu'il n'est rien resté d'eux. L'explosion a dégagé une température de 400 à 500 degrés centigrades et a détruit les gens sans laisser de traces.

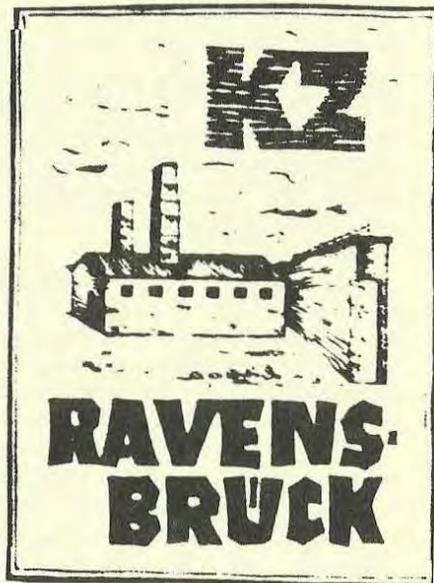
ACCUSÉ SPEER. — Non, je considère que c'est absolument invraisemblable; si de tels préparatifs avaient été faits, j'eusse été au courant. Nous n'avions pas en notre possession un pareil moyen de combat, car il est bien évident que, sur le terrain de la guerre chimique, on a essayé des deux côtés de trouver tous les moyens de combat qu'il était possible d'envisager, car on ne savait pas qui se lancerait dans la guerre chimique.

M. JUSTICE JACKSON. — Les communiqués sur les nouvelles armes secrètes étaient très exagérés et n'étaient destinés qu'à maintenir le peuple allemand dans la guerre.

ACCUSÉ SPEER. — C'est surtout dans la dernière phase de la guerre qu'il en a été ainsi. A partir de juin-juillet 1944, je suis allé fréquemment au front et j'ai rendu visite à près de quarante divisions dans leurs secteurs. J'ai pu constater qu'on disait aux troupes comme au peuple allemand qu'il fallait fonder l'espoir sur une arme nouvelle ou sur des armes nouvelles, des armes miraculeuses qui, sans le secours des soldats, nous amèneraient la victoire. Et cette croyance reposait sur le fait qu'en Allemagne beaucoup de gens faisaient le sacrifice de leur vie, bien qu'ils fussent convaincus pour toutes sortes de raisons que la guerre allait se terminer. Mais ils croyaient que, dans un laps de temps relativement court, cette nouvelle arme ferait son apparition. J'ai écrit à ce sujet à Hitler et, dans différents discours, même devant les chefs de la propagande de Goebbels, j'ai essayé de réagir contre cette croyance. Hitler et Goebbels me déclarèrent que ce n'était pas là de la propagande faite par leurs soins, mais une croyance qui

## Chiffres extravagants

Soucieux de persuader le monde que Hitler et ses collaborateurs avaient été les plus grands criminels de l'Histoire, les accusateurs à Nuremberg ont avancé de multiples estimations concernant les morts, victimes de la « barbarie nazie ».



*Les exterminationnistes ont toujours l'habitude de présenter un camp de concentration avec son crématoire. Pourquoi ne nous présentent-ils jamais les salles de douches, les boulangeries, les cuisines, l'hôpital, les salles d'opérations, etc. qu'il y avait dans ces camps?*

Mais à trop vouloir prouver, on sombre dans le ridicule, comme en témoignent les chiffres ci-dessous, glanés au fil des pages.

**700 000 massacrés à Lwow, 577 000 en Lettonie, 200 000 à Ganov, 172 000 à Leningrad, 135 000 à Smolensk, 100 000 à Panerai**

**TMI, I, 50-51 ►**  
(Acte d'accusation)

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 1939, quand les Forces armées allemandes envahirent la Pologne, et à partir du 22 juin 1941, quand elles envahirent l'URSS, le Gouvernement et le Haut Commandement allemands adoptèrent une politique systématique de massacres et de mauvais traitements des populations civiles originaires des pays de l'Est ou y habitant, au fur et à mesure de l'occupation de ces pays par les Forces allemandes. Ces meurtres et ces mauvais traitements continuèrent jusqu'à ce que les Allemands fussent chassés desdits pays.

Les meurtres et mauvais traitements comprirent :

a) Meurtres et mauvais traitements dans les camps de concentration ou autres établissements similaires créés par les Allemands dans les pays de l'Est et dans l'Allemagne orientale, y compris ceux de Maidanek et Auschwitz.

Lesdits meurtres et mauvais traitements furent réalisés par des moyens divers, y compris tous ceux qui ont été exposés plus haut.

Environ 1.500.000 personnes furent exterminées à Maidanek, et environ 4.000.000 exterminées à Auschwitz ; parmi elles se trouvaient des citoyens de Pologne, de l'URSS, des États-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, de Tchécoslovaquie, de France et d'autres pays.

Dans la région de Lwow et dans la ville de Lwow, les Allemands exterminèrent environ 700.000 citoyens soviétiques, y compris 70 personnalités du monde de l'art, de la science, de la technologie, ainsi que des citoyens des États-Unis, de Grande-Bretagne, de Tchécoslovaquie, de Yougoslavie et de Hollande, amenés d'autres camps de concentration dans cette région.

Dans le ghetto juif, du 7 septembre 1941 au 6 juillet 1943, plus de 133.000 personnes furent torturées et fusillées.

Des fusillades en masse de la population eurent lieu dans les faubourgs de la ville et dans la forêt de Livenitz.

Dans le camp de Ganov, 200.000 citoyens paisibles furent exterminés. Les méthodes les plus raffinées de cruauté furent employées à cette extermination, telles que l'éventration et la congélation d'êtres humains dans les barils d'eau. Des exécutions en masse eurent lieu, accompagnées de la musique d'un orchestre recruté parmi les internés.

A partir de juin 1943, les Allemands prirent des mesures pour cacher les preuves de leurs crimes. Ils exhumèrent et brûlèrent les cadavres, broyèrent les os avec des machines et les utilisèrent comme engrais.

Au début de 1944, dans la région d'Ozarichi et de la République Socialiste Bielorussienne, avant sa libération par l'Armée Rouge, les

Allemands installèrent trois camps de concentration sans abri, où ils internèrent des dizaines de milliers de personnes des territoires voisins. Ils amenèrent intentionnellement dans ces camps beaucoup de malades des hôpitaux de typhiques, pour contaminer les autres internés et répandre la maladie dans les territoires dont ils étaient chassés par l'Armée Rouge. Il y eut dans ces camps, beaucoup de meurtres et de crimes.

Dans la République Socialiste Soviétique d'Esthonie, ils fusillèrent des dizaines de milliers de personnes et, en un seul jour, le 19 septembre 1944, au camp Kloga, les Allemands fusillèrent 2.000 citoyens paisibles. Ils brûlèrent les corps dans des feux de joie.

Dans la République Socialiste Soviétique de Lituanie, il y eut des exécutions en masse de citoyens soviétiques, notamment à Panerai au moins 100.000; à Kaunas, plus de 70.000; à Alitus, environ 60.000; à Prenai, plus de 3.000; à Villiampol, environ 8.000; à Mariampol, environ 7.000; à Trakai et dans les villes avoisinantes, 37.640.

Dans la République Socialiste Soviétique de Lettonie, 577.000 personnes furent massacrées.

Le régime intérieur imposé dans tous les camps condamnait les personnes internées à mourir.

Dans des instructions secrètes, intitulées « Régime intérieur des camps de concentration », et signées personnellement par Himmler, en 1941, de sévères mesures de punition furent prévues pour les internés. Des masses de prisonniers de guerre furent fusillées ou moururent de froid et de tortures.

b) Les meurtres et mauvais traitements dans les pays de l'Est et de l'Union Soviétique, dans des lieux autres que les camps mentionnés au paragraphe a ci-dessus, comprirent, pendant l'occupation des Forces armées allemandes, à des dates variées :

La destruction, dans la région de Smolensk, de plus de 135.000 citoyens soviétiques.

Près du village de Kholmetz, de la région de Sychev, quand les autorités militaires allemandes reçurent l'ordre, du major-général Fisler, commandant la 101<sup>e</sup> division d'infanterie allemande, de déminer le secteur, les soldats allemands rassemblèrent les habitants du village de Kholmetz et les forcèrent à enlever les mines de la route. Toutes ces personnes furent tuées par l'explosion des mines.

Dans la région de Léningrad, plus de 172.000 personnes furent fusillées et torturées, y compris plus de 20.000 personnes tuées dans la ville de Léningrad par les barrages d'artillerie et les bombardements sauvages.

## 100 000 personnes massacrées à Babi-Yar, 52 000 en quelques jours à Kiev

▼ TMI, VII, 462

La partie suivante de la note est consacrée aux crimes massifs commis par les Allemands, désignés sous le nom d'« opérations », et en particulier aux opérations entreprises à Kiev. Je dois attirer l'attention du Tribunal sur le fait que le nombre des victimes tuées à Babi-Yar indiqué dans cette note est au-dessous de la vérité. Après la libération de Kiev, il fut établi que l'échelle sur laquelle furent perpétrées les atrocités des envahisseurs germano-fascistes était beaucoup plus vaste que ne l'avaient laissé croire les premières approximations. Du rapport de la Commission extraordinaire d'État pour la ville de Kiev, qui sera présenté plus tard au Tribunal, il ressort qu'au cours de cette terrible « opération » 100.000 personnes furent fusillées à Babi-Yar, et non pas 52.000.

Je continue la citation à la page 4, troisième alinéa du livre de documents :

« Des massacres et des pogroms terribles furent commis par les envahisseurs allemands à Kiev, la capitale de l'Ukraine. En quelques jours, les bandits allemands torturèrent et fusillèrent 52.000 hommes, femmes, vieillards et enfants, agissant sans pitié envers tous les Ukrainiens, les Russes, les Juifs et tous ceux qui avaient témoigné d'une façon ou d'une autre leur attachement au Gouvernement soviétique. Les citoyens soviétiques qui ont réussi à s'échapper de Kiev dénégèrent un tableau de l'horreur d'une de ces scènes. »

Rappelons que les chiffres des morts à Babi Yar s'échelonnent de 3 000 (*Encyclopedia of Ukraine*) à 300 000 (selon Vitaly Korotych, collaborateur ukrainien du NKVD) ; que certains accusent les Ukrainiens (et non les Allemands) d'avoir perpétré le massacre et qu'à ce jour, les charniers renfermant les restes des victimes n'ont pas été retrouvés<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Voy. la *Revue d'Histoire Révisionniste*, n° 6, mai 1992, article intitulé : « Le massacre de Babi Yar » (pp. 47 à 58).

## 150 000 soldats exterminés dans un seul hôpital à Slavouta

▼ TMI, VII, 409

«L'expertise médico-légale a établi, après examen des voies respiratoires de quatre cadavres de prisonniers de guerre dont les poumons étaient pleins de grains de sable, que ceux-ci n'avaient pu pénétrer aussi profondément qu'à la suite des efforts respiratoires déployés par les victimes enterrées vivantes dans le sable. Cette expertise établit qu'au «Gross-Lazarett», les gardiens du camp enterraient, avec le consentement des médecins allemands, des citoyens soviétiques encore vivants.

«Un prisonnier de guerre nommé Pankine, ancien pensionnaire du «Gross-Lazarett», a eu connaissance des faits suivants: en février 1943, on amena à la morgue un malade sans connaissance; il y revint à lui; mais lorsqu'on rapporta au chef de la baraque qu'on avait transporté un homme vivant à la morgue, il donna l'ordre de l'y laisser. Le malade fut enterré vivant.

«Certains prisonniers, incités par ce régime intolérable, essayaient de s'évader soit individuellement, soit en groupe, ignorant les immenses risques que comportait une telle tentative. Les martyrs qui avaient réussi à s'évader de l'enfer de «l'hôpital» cherchaient un refuge auprès de la population de Slavouta et des environs. Les brutes hitlériennes fusillaient sans pitié tous ceux qui apportaient un secours quelconque aux prisonniers. La ville de Slavouta se trouve dans la région de Chepetowka. Le 15 janvier 1942, le commissaire régional de Chepetowka, le Dr Worbs, donna des instructions spéciales aux termes desquelles, si on ne retrouvait pas les véritables coupables, on fusillerait dix otages pour chaque évadé.

Le Père Zhukowsky a révélé l'arrestation et l'exécution de 26 paisibles citoyens ayant aidé des prisonniers de guerre. Un examen médical a établi que, sur les 525 personnes libérées de l'hôpital, 435 étaient dans un état d'extrême faiblesse, que 59 d'entre elles souffraient de complications de leurs blessures et qu'en outre 31 étaient atteintes de troubles mentaux.»

La Commission déclare (et avec la permission du Tribunal, je cite les dernier et avant-dernier alinéas de la colonne de gauche, page 5, ce qui correspond à la page 154 de votre livre de documents):

«Pendant les deux ans d'occupation de Slavouta, les hitlériens, avec l'assentiment des médecins allemands Borbe, Sruppe et d'autres médecins, ont exterminé au «Gross-Lazarett» jusqu'à 150.000 officiers et soldats de l'Armée rouge.»

Se rendant pleinement compte de la lâcheté sans bornes avec

Ce qui fait environ 200 soldats assassinés par jour, sept jour sur sept, pendant deux ans...

## 200 000 fusillés dans la forêt de Livennitz

8 févr. 46

du camp de Janosk, de la prison de Lwow, ainsi que de paisibles citoyens soviétiques arrêtés sur les places et dans les rues de la ville de Lwow au cours de rafles nombreuses.

L'enquête de la Commission extraordinaire d'État a établi que les Allemands ont fusillé dans la forêt de Livennitz plus de 200.000 personnes.

Ces assassinats collectifs, ce régime de terreur et d'arbitraire ont été pleinement approuvés dans un discours de l'accusé Rosenberg à la Conférence du Front du Travail allemand en novembre 1942. «Il est évident», a déclaré Rosenberg, «que si nous voulons subjuguier tous ces peuples (c'est-à-dire ceux des territoires de l'URSS), l'arbitraire et la tyrannie seront une forme de gouvernement extrêmement adéquate.»

TMI, VII, 182 ▲

## 632 258 morts de faim à Leningrad

TMI, VII, 572 ▼

«Pendant les 900 jours du siège ininterrompu de Leningrad et l'occupation de ses faubourgs, les envahisseurs germano-fascistes ont commis des forfaits innombrables et des atrocités à l'égard de la population civile.

«Les Allemands ont jeté sur Leningrad 107.000 bombes explosives et incendiaires, 150.000 obus de gros calibre. Tous les habitants de Leningrad, à chaque instant, pendant les 900 jours de siège, étaient pour ainsi dire sur le champ de bataille; à chaque minute ils risquaient la mort ou une mutilation. Les bombardements aériens et les bombardements d'artillerie ont fait 16.747 morts et 33.782 blessés.» [Quelle impudence!]

Je termine ma citation, je passe la page suivante de mon exposé et je demande seulement à messieurs les juges de regarder la page 347, tome II du livre de documents; c'est un extrait du journal d'un des artilleurs allemands qui ont bombardé Leningrad. Ces notes sont particulièrement odieuses et cyniques.

Je ne présenterai que les chiffres des victimes de la faim à Leningrad, au cours du terrible hiver de 1941-1942. Je cite une phrase:

«Le blocus de la faim dans la ville de Leningrad fit 632.258 victimes.»

## 4 000 000 de morts à Auschwitz, 1 500 000 à Maïdanek, 200 000 au camp de Ganov (ou Janov)

A Nuremberg, les estimations les plus délirantes furent données concernant les morts dans les camps allemands. Pour Auschwitz, on parla de 4 millions de victimes ; pour Maïdanek, le chiffre avancé dut de 1 500 000 morts ; dans le même temps, 200 000 personnes seraient mortes au camp de Ganov (ou Janov) :

▼ TMI, I, 50

Environ 1.500.000 personnes furent exterminées à Maidanek, et environ 4.000.000 exterminées à Auschwitz ; parmi elles se trouvaient des citoyens de Pologne, de l'URSS, des États-Unis d'Amérique, de Grande-Bretagne, de Tchécoslovaquie, de France et d'autres pays.

Dans la région de Lwow et dans la ville de Lwow, les Allemands

Dans le camp de Ganov, 200.000 citoyens paisibles furent exterminés. Les méthodes les plus raffinées de cruauté furent employées à cette extermination, telles que l'éventration et la congélation d'êtres humains dans les barils d'eau. Des exécutions en masse eurent lieu, accompagnées de la musique d'un orchestre recruté parmi les internés.

deux mois après les exécutions en masse. D'après le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur le camp de Janov, on constate que dans ce camp, qui était officiellement un camp de travail ordinaire, plus de 200.000 citoyens soviétiques ont été exterminés, d'après les conclusions des experts.

Je cite le premier alinéa de la page 261 du texte russe. Je lis :

« En considérant l'emplacement des sépultures, les ossements et cendres dispersés sur plus de deux kilomètres carrés, la commission médicale a estimé que plus de 200.000 citoyens soviétiques ont été exterminés dans le camp de Janov. »

Je passe la partie suivante de mon exposé qui ne

TMI, VII, 578 ▲

## Un accusé allemand refuse de croire en ces chiffres

Ces estimations étaient si extravagantes que lors du procès, l'accusé Julius Streicher, à qui on lisait des rapports parus durant la guerre dans un journal juif et mentionnant de gigantesques pogroms, parla de « chiffres [...] tout simplement incroyables » et déclara qu'il refusait d'y croire.

▼ TMI, XII, 376

29 avril 46

de l'*Israelitisches Wochenblatt* du 5 mars 1943 disent ceci : « Hitler, dans sa proclamation du 24 février, a divulgué à nouveau que son but était l'extermination des juifs en Europe ».

Avez-vous cru votre Führer bien-aimé, lorsqu'il disait exactement la même chose que l'*Israelitisches Wochenblatt*, les Nations Unies et le *Times* à Londres ?

ACCUSÉ STREICHER. — Non. Je déclare ici que quiconque ayant connu comme moi le Führer, son âme et ses profonds sentiments, apprend ensuite par son testament qu'il a, en pleine possession de ses facultés, donné sciemment l'ordre de massacrer les juifs, se trouve en présence d'une énigme. Et je déclare ici...

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Nous ne voulons vraiment pas entendre un long discours sur le Führer. Tournez la page et voyez ce qui est écrit le 26 mars 1943 : « Le rapport du Gouvernement polonais sur les mesures prises contre la population juive est reproduit dans la presse anglaise. Un passage dit ceci : « Dans la ville de Vilna, 50.000 juifs ont été assassinés ; à Rovno, 14.000 ; à Lemberg, la moitié de la population juive. On donne également beaucoup de détails sur l'emploi de gaz asphyxiants, comme à Cheln, de l'électricité à Belzec, sur les déportations de Varsovie, l'encercllement de pâtés de maisons et sur les attaques « à la mitrailleuse. »

Avez-vous lu cet article ?

ACCUSÉ STREICHER. — Je ne sais pas. Mais que, bien entendu, il ait fallu recourir à des exécutions en cas de sabotages par les juifs, ou à d'autres occasions, il est bien évident que pendant une guerre, cela va de soi. Mais les chiffres qui ont été donnés sont tout simplement incroyables.

« Je viens de vous lire. Vous, Monsieur le Président, cela commence par le haut, en partant du bas. « Pour ainsi dire, nous, accusé ? »

ACCUSÉ STREICHER. — Je préférerais écouter.

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Je pense qu'il vaut mieux que vous lisiez avec moi. Je vais vous aider autant que possible. Vous trouverez cela aux pages 44-A et 36-B. Je vais d'abord, encore une fois, donner lentement lecture de votre *Stürmer* :

« Les Juifs en Europe, à l'exception de ceux d'Angleterre et des communautés juives de moindre importance dans quelques pays neutres, ont, pour ainsi dire disparu. »

Et vous verrez que vous continuez la citation :

« Le réservoir juif de l'Est, qui était en état de pouvoir compenser le phénomène d'assimilation de l'Ouest, n'existe plus. » Et, dans le texte original, il est dit, en outre :

« 3.000.000 de morts, autant de déçus de leurs droits civiques, des milliers et des milliers dispersés dans le monde, le corps et le cœur brisés. »

Direz-vous toujours au Tribunal que, le 27 août ou lorsque vous avez lu cet article du 27 août, vous ne saviez pas que des juifs furent assassinés dans l'Est, et que vous n'aviez rien lu à ce sujet dans *l'Israelitisches Wochenblatt* ?

ACCUSÉ STREICHER. — Que j'aie lu ou non que 3.000.000 de Juifs avaient été tués, je ne l'aurais pas cru, et c'est pourquoi j'ai omis de le citer. En tout cas, la censure allemande ne l'aurait pas laissé passer, ni permis de répandre ce qui n'était pas croyable.

LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas lu la fin de la ligne, n'est-ce pas ?

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — J'ai lu jusqu'à : « le corps et le cœur brisés » ; c'est le résultat de l'« ordre nouveau » en Europe. (A, l'accusé.) Vous dites : « C'est le résultat de l'ordre nouveau en Europe ».

Vous prétendez ne pas l'avoir cru : Vous avouez maintenant que vous avez dû le lire, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ STREICHER. — Oui.

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Mais vous ne l'avez tout simplement pas cru, n'est-ce pas ?

ACCUSÉ STREICHER. — Non.

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES. — Mais, même si vous ne l'avez pas cru, lorsque vous avez lu le journal plus ou moins

vous prie de m'en excuser.

LIEUTENANT-COLONEL GRIFFITH-JONES (à l'accusé.) — Nous venons de parler de l'édition de *l'Israelitisches Wochenblatt* du 27 août, dont vous avez cité un extrait. Je vous renvoie à une autre édition de cette feuille. Ouvrez à la page 37-B ; c'est l'édition du 10 septembre 1943.

« Les statistiques produites par le comité de recrutement accusent la mort ou la déportation de 5.500.000 juifs sur les 8.000.000 que comptait l'Europe. Par suite des travaux forcés et des déportations, environ 3.000.000 d'entre eux ont péri. »

ACCUSÉ STREICHER. — Je ne le sais pas. Et cela non plus, je ne l'aurais pas cru. Aujourd'hui encore je ne puis croire que 5.000.000 de juifs aient été tués. Du point de vue technique, je considère la chose comme impossible. Je n'y crois pas. Je n'en ai, jusqu'ici aucune preuve.

Certains soutiendront que Streicher était comme l'enfant qui, pris en faute, n'avait d'autre possibilité que de nier effrontément. Nous leur répondrons qu'aujourd'hui, ces chiffres sont également contredits par les plus éminents auteurs exterminationnistes.

### Des chiffres officiellement contredits aujourd'hui

Prenons, par exemple, le livre de Raul Hilberg. Un simple regard jeté sur le tableau B-1 (voy. page suivante) permet de conclure que l'écrivain ne croit plus du tout aux estimations avancées à Nuremberg.

Les chiffres donnés devant le Tribunal Militaire International ont été divisés par 4 pour Auschwitz et par... 30 pour Maïdanek. Quant au camp de Ganov (ou Janov), il n'est même pas cité et doit se trouver dans la catégorie des « camps responsables de quelques dizaines de milliers de victimes ou moins » ; nous sommes donc loin des 200 000 avancés par les Russes.

650 000 à 800 000 victimes en Union soviétique. C'est également l'ordre de grandeur qui ressort des additions.

La récapitulation suivante du bilan des victimes juives à l'échelle européenne comprend trois tableaux. Le tableau B-1 est une ventilation par causes, le tableau B-2 par pays, le tableau B-3 par années.

TABLEAU B-1

NOMBRE DE VICTIMES VENTILÉ SELON LA CAUSE DU DÉCÈS <sup>a</sup>

Constitution de ghettos et privations en général		plus de 800 000
Ghettos d'Europe de l'Est sous occupation allemande		plus de 600 000
Theresienstadt et privations à l'extérieur des ghettos		100 000
Colonies de Transnistrie (Juifs roumains et soviétiques)		100 000
Fusillades à ciel ouvert		plus de 1 300 000
Einsatzgruppen, chefs suprêmes des SS et de la Police, armées roumaines et allemandes dans des opérations mobiles; fusillades en Galicie pendant les déportations; exécutions des prisonniers de guerre et fusillades en Serbie et ailleurs		
Camps		jusqu'à 3 000 000
Allemagne		
Camps de la mort		2 700 000
Auschwitz	1 000 000	
Treblinka	750 000	
Bełżec	550 000	
Sobibor	200 000	
Kulmhof	150 000	
Lublin [Majdanek]	50 000	
Camps responsables de quelques dizaines de milliers de victimes ou moins		150 000
Camps de concentration (Bergen-Belsen, Buchenwald, Mauthausen, Dachau, Stutthof et autres)		
Camps avec opérations de tueries (Poniatowa, Trawniki, Semlin)		
Camps de travail et camps de transit		
Roumanie		
Complexe de Golta et camps de transit de Bessarabie		100 000
Croatie et autres		moins de 50 000
Total		5 100 000

a/ Les ghettos de l'Europe orientale occupée par les Allemands, les fusillades à ciel ouvert et les chiffres d'Auschwitz sont arrondis à la centaine de mille la plus proche, les autres catégories à la cinquantaine de mille la plus proche.

Extrait du livre de Raul Hilberg :  
*La Destruction des Juifs d'Europe*

## Les nazis effacent les preuves de leurs crimes

Sachant qu'ils seraient incapables (et pour cause) d'apporter la preuve que ces crimes sans précédent avaient été commis, les accusateurs à Nuremberg adoptèrent une tactique éprouvée : ils prétendirent que les Allemands avaient inventé des méthodes très efficaces afin de faire disparaître les corps de leurs victimes et, ainsi, les traces de leurs crimes.

Aujourd'hui, tout le monde connaît les fameux fours crématoires construits dans les camps et capables d'incinérer (ô miracle de la science allemande) plusieurs milliers de cadavres par jour. Mais il y a mieux encore.

## Des fours crématoires mobiles pour incinérer 840 000 corps

A Nuremberg, les nazis furent également accusés d'avoir inventé des « fours crématoires mobiles ». Lors de l'audience du 19 février 1946, le colonel Smirnov déclara :

19 févr. 46

Je vais maintenant présenter des preuves de l'existence de fours crématoires mobiles en dehors des fours fixes. Le Tribunal se souvient des chambres à gaz mobiles. C'étaient les voitures de mort. Mais il y avait aussi des fours crématoires mobiles. Un SS, Paul Waldmann, en témoigne. Il a pris part aux crimes des fascistes allemands qui ont exterminé 840.000 prisonniers soviétiques à Sachsenhausen. On a déjà présenté au Tribunal, sous le n° URSS-52, un document sur Auschwitz. Je cite le passage de la déposition du SS Waldmann qui a trait aux exécutions en masse à Auschwitz.

« Les prisonniers de guerre tués de cette façon étaient brûlés dans quatre fours crématoires mobiles, remorqués par des automobiles. »

TMI, VII, 587 ▲

Au sujet des centaines de milliers de gens (prétendument) tués dans les villes, les villages ou les forêts et dont les corps auraient été enterrés dans des fosses, les accusateurs échafaudèrent une autre théorie admirablement résumée dans le jugement final :

▼ *TMI*, I, 50

parmi les internés.

A partir de juin 1943, les Allemands prirent des mesures pour cacher les preuves de leurs crimes. Ils exhumèrent et brûlèrent les cadavres, broyèrent les os avec des machines et les utilisèrent comme engrais.

Au début de 1944, dans la région d'Ozarichi et de la République Biélorussienne.

**Des stages de 10 jours pour apprendre à brûler les corps, broyer les os, niveler les tombes, planter des arbres et disperser les cendres**

Cet effacement des preuves aurait été mené avec minutie. D'après l'accusation soviétique, des cours, notamment, auraient été organisés afin d'apprendre aux hommes de main comment procéder. Le lecteur lira, page suivante, ce que le colonel Smirnov a déclaré à ce sujet.

*TMI*, VII, 451 ►

C'est ainsi que de centaines de fosses contenant des centaines de milliers de cadavres auraient disparu sans laisser de trace.

A Nuremberg, plusieurs dépositions furent lues (ou entendues) émanant de témoins qui prétendaient exposer la façon dont ces milliers de corps auraient été exhumés puis brûlés.

« Ces directives découlaient de la politique générale adoptée par le Gouvernement allemand envers les peuples des territoires occupés : et il faut avouer qu'elles ont été appliquées par chaque soldat de l'Armée allemande, dont moi-même. »

Tels étaient les cours destinés à l'instruction et à l'entraînement des fonctionnaires subalternes de la Police. Mais le système fasciste de formation d'assassins revêtait d'autres aspects, en particulier au sujet des moyens techniques de camouflage des atrocités commises. Nous avons déjà présenté au Tribunal le document URSS-6(c). Ce document constitue une annexe au compte rendu de la Commission extraordinaire d'État pour la recherche des crimes commis par les Allemands dans la région de Lwow. Il contient la déposition du témoin Manussevitch qui fut interrogé sur la demande spéciale de la Commission extraordinaire d'État par le Substitut du Procureur de la région de Lwow. Le procès-verbal de cet interrogatoire est rédigé d'après les règles en vigueur dans la République soviétique d'Ukraine. Le Tribunal trouvera ce document à la page 48 du livre de documents.

Manussevitch était interné par les Allemands dans le camp Janov, où il travaillait dans une équipe de détenus chargés d'incinérer les cadavres des citoyens soviétiques assassinés. Une fois que les 40.000 cadavres des personnes tuées dans le camp de Janov eurent été brûlés, l'équipe fut envoyée dans un camp situé dans la forêt de Lisenitz, pour y exécuter des travaux analogues. Je cite le procès-verbal de cet interrogatoire que le Tribunal trouvera à la page 52 du livre de documents. C'est le paragraphe 2, ligne 26, en partant du haut de la page.

« Dans ce camp, à l'usine de mort, étaient organisés des cours spéciaux d'une durée de 10 jours sur l'incinération des cadavres ; 12 hommes y étaient occupés. Les élèves qui y assistaient venaient des camps de Lublin, de Varsovie et d'autres. J'ignore le nom des élèves, mais je sais que ce n'étaient pas de simples soldats ; c'étaient des officiers, depuis le grade de colonel jusqu'à celui d'adjudant. L'instructeur était l'officier chargé des fours crématoires, le colonel Schallock ; sur l'emplacement où les corps étaient exhumés et incinérés, il expliquait la technique de cette opération, le fonctionnement de la machine à broyer les os, la façon de niveler les tombes, de planter des arbres à cet endroit et de disperser les cendres. Ces cours eurent lieu pendant très longtemps. Pendant mon séjour, c'est-à-dire pendant les cinq mois et demi où j'ai travaillé aux camps de Janov et de Lisenitz, 10 promotions d'élèves s'y succédèrent. »

Nous présenterons ultérieurement au Tribunal une photographie de cette machine, ainsi qu'une notice explicative de son fonctionnement.

## 100 000 corps déterrés et brûlés à l'aide de bombes incendiaires à Panarai

Le 19 février 1946, ainsi, le colonel Smirnov lut l'extrait d'un rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes des envahisseurs hitlériens en Lituanie :

▼ **TMI, VII, 569-570** ►

MIEME TOIS LE NOMBRE DES TUSINES.

Je passe donc les trois pages qui suivent, et je présente maintenant au Tribunal des preuves de l'existence de lieux spécialement destinés à ces exécutions en masse, où des centaines de milliers de personnes ont été exécutées. Les personnes qui devaient être fusillées étaient amenées à ces endroits non seulement des environs, mais aussi des coins les plus divers de l'Europe.

Je vais vous présenter de courtes citations démontrant l'existence de deux de ces lieux d'exécutions en masse, qui sont parmi les plus épouvantables, à savoir celui de Panarai, à 8 kilomètres de Vilnus, et le fort n° 9 ou le « Fort de la mort » à Kaunas, qui jouissait d'un renom particulièrement horrible.

Je cite le rapport de la Commission extraordinaire d'État sur les crimes des envahisseurs hitlériens en Lituanie, qui a déjà été déposé. Les membres du Tribunal trouveront le passage que je cite à la page 294, deuxième colonne du texte, dernier paragraphe. Je signale aux interprètes qu'il s'agit de la page 228. Je passe les trois premiers paragraphes où il est indiqué que le lieu d'exécutions en masse de Panarai fut installé en juillet 1941 et qu'il fut utilisé jusqu'en juillet 1944.

Je cite donc à partir du quatrième paragraphe, où il est question des méthodes employées par les hitlériens pour dissimuler les traces des crimes commis en ce lieu d'exécution. Je commence ma citation :

« En décembre 1943 », dit le témoin Saydel Matvey Feodowitch, « on nous obligea à déterrer et à brûler des cadavres. »

Je passe la phrase suivante et je continue :

« Dans ce but, nous mettions sur chaque bûcher près de 3.000 cadavres. Nous les arrosions de pétrole, nous mettions des bombes incendiaires aux quatre coins et brûlions le tout. »

Des cadavres furent brûlés ainsi depuis la fin de 1943 jusqu'en juin 1944.

19 févr. 46

« Durant cette période, nous avons exhumé de neuf fosses, d'un volume total de 21.179 mètres cubes, au moins 100.000 cadavres, que nous avons brûlés sur les bûchers. Les derniers jours avant leur retraite, les hitlériens n'avaient plus le temps de brûler les cadavres des fusillés. »

Je passe les trois paragraphes suivants et je cite la conclusion de l'expertise médico-légale :

« Les cadavres que nous avons examinés sont presque tous ceux de civils. Une petite quantité seulement portait l'uniforme. On a trouvé sur quelques cadavres des objets de piété catholiques ou orthodoxes. Au moyen des objets et des documents que nous avons trouvés, nous avons pu établir qu'il se trouvait parmi les fusillés des médecins, des ingénieurs, des étudiants, des chauffeurs, des serruriers, des cheminots, des couturières, des horlogers, des commerçants, etc. »

Je passe les trois paragraphes qui suivent, et je cite la conclusion :

« La Commission d'experts a établi que les bourreaux germano-fascistes ont fusillé et brûlé à Panarai au moins 100.000 personnes. »

## 80 000 corps déterrés et brûlés parmi lesquels l'un des fossoyeurs reconnaît son propre frère exécuté deux ans auparavant (TMI, XXI, 171-172)

Plus délirante encore est la déposition de Monsieur... Gol (ça ne s'invente pas !) d'après laquelle lui et 80 autres Juifs auraient déterré puis brûlé 80 000 corps parmi lesquels il aurait reconnu celui de son frère tué deux ans auparavant :

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — C'est une déclaration sous serment de M. Gol. Je vous ai lu le premier et le second paragraphe, voulez-vous regarder le troisième paragraphe, vous voyez : « En décembre 1943, 80 Juifs du Ghetto dont quatre femmes, moi-même et mon ami Joseph Belic, reçurent l'ordre, de la part du SA-Sturmführer, dont j'ai oublié le nom, de vivre dans une grande fosse à quelque distance de la ville. Cette fosse avait été creusée à l'origine pour constituer une réserve de pétrole souterraine. Elle était ronde, avait 60 mètres de diamètre, 4 mètres de profondeur ; le haut était en partie couvert de planches ; il y avait deux pièces séparées par des cloisons en bois, de même qu'une cuisine et des toilettes. Nous y vécûmes en tout six mois avant de nous évader. Nous étions gardés par des gardiens SA sur lesquels je donne les détails suivants ».

Et au paragraphe 5, vous voyez qu'il dit que «les gardiens SA ont jeté des chaînes dans la fosse et que le Sturmführer a ordonné au contremaitre juif sous les ordres duquel nous travaillions de nous enchaîner. Les chaînes furent fixées autour des chevilles et de la taille. Elles pesaient chacune 2 kilos et quand nous les portions nous ne pouvions faire que de tout petits pas. Nous les avons portées sans cesse pendant six mois. Les SA avaient dit que si un homme quelconque enlevait ses chaînes, il serait pendu. Les quatre femmes qui travaillaient à la cuisine n'étaient pas enchaînées.»

Ensuite, avant d'en arriver au travail, j'aimerais que vous remarquiez le paragraphe 10, qui comporte la description des gardiens :

«Le travail de creuser les tombes et de construire les bûchers était surveillé et gardé par 80 gardiens environ. Parmi eux, plus de 50 étaient des SA, revêtus d'uniformes bruns, armés de revolvers et de poignards et de fusils automatiques. Fusils toujours chargés et dirigés vers nous. Les autres 30 gardiens étaient composés en partie de Lituaniens, de SD et de SS. Au cours du travail, les gardiens Lituaniens eux-mêmes furent fusillés, afin probablement qu'ils ne puissent révéler ce qui avait été fait. Le commandant de tout l'endroit était l'officier SA Murer (expert juridique pour les questions juives), mais il ne faisait que procéder à des inspections du travail. De temps en temps, l'officier SA Legel commandait en cet endroit. Notre fosse la nuit était gardée par dix ou douze de ces gardiens». Il dit ensuite que ces gardiens «les frappaient et les blessaient de leur poignard» et qu'on les jetait sur des piles de cadavres, qu'ils n'avaient pas le droit d'être malades pendant plus de deux jours, si quelqu'un était malade plus de deux jours, il était abattu. Il dit, au paragraphe 12, que «sur 76 hommes qui vivaient dans la fosse, 11 furent tués au travail».

Je voudrais que vous regardiez très brièvement les paragraphes 7, 8 et 9 qui décrivent le travail. Le paragraphe 7 dit que :

«Le travail consistait à creuser des fosses communes, à empiler les corps sur des bûchers et à les brûler. J'étais occupé à déterrer les corps; mon ami Belic était occupé à scier et à ranger le bois.»

Le paragraphe 8 dit : «Nous avons déterré en tout 80.000 corps. Je le sais parce que deux des Juifs qui étaient avec nous reçurent l'ordre de compter les corps; c'était leur travail. Les corps étaient mélangés: Juifs, prisonniers de guerre soviétiques, Polonais. Parmi ceux que je déterrai, je trouvai mon propre frère, car il avait ses papiers d'identité sur lui. Il était mort deux ans auparavant, car je savais qu'il était dans un lot de 10.000 Juifs de Vilna fusillés en 1941.»

Ensuite il décrit le procédé employé pour bâtir un bûcher funéraire, tas de corps et de bois sur lequel on jetait du pétrole, puis on y mettait le feu.

Naturellement, tous ces récits sont incroyables. Mais en alléguant que les traces du crime avaient été minutieusement effacées, le Ministère public était dispensé d'apporter les preuves de ses accusations. Et le tour était joué...

*"Trit Salmon du Musée de Yad Vashem (Israël) montre un "tapis" en cheveux de juifs."*



## *Chapitre 2*

### *Des cadavres pour vos savons, vos chaussons, vos chaises, vos livres...*

Si l'on en croit les juges de Nuremberg, les nazis auraient créé un univers d'épouvante où même les objets les plus courants (savons, chaussons, chaises, matelas, livres...) étaient fabriqués à partir de cadavres recyclés.

Lors du procès, les vaincus furent accusés d'avoir minutieusement récupéré la peau, la graisse, les cheveux, les os et l'or dentaire de leurs victimes afin d'en faire des engrais, du savon, des matériaux pour rembourrer les chaises, des livres de poche, des chaussons, des gants, des selles d'équitation... Les chimistes allemands auraient été complices de cette récupération criminelle en apportant leur savoir-faire dans la transformation de ces matières premières d'un genre spécial.

#### **Les cendres des victimes passées au tamis pour récupérer l'or**

Soucieux de ne pas perdre un seul gramme d'or, les Allemands auraient été jusqu'à passer au tamis les cendres des victimes. C'est ce qu'a prétendu M. C. Vaillant-Couturier dans son grotesque témoignage :

l'arrivée. Lorsque je l'ai connue, elle était employée pour déshabiller les bébés avant la chambre à gaz. On faisait pénétrer les gens, une fois déshabillés, dans une pièce qui ressemblait à une salle de douches, et par un orifice dans le plafond on lançait les capsules de gaz. Un SS regardait par un hublot l'effet produit. Au bout de cinq à sept minutes, lorsque le gaz avait fait son œuvre, il donnait le signal pour qu'on ouvre les portes. Des hommes avec des masques à gaz — ces hommes étaient des détenus — pénétraient dans la salle et retiraient les corps. Ils nous racontaient que les détenus devaient souffrir avant de mourir, car ils étaient agrippés les uns aux autres en grappes et on avait beaucoup de mal à les séparer.

Après cela, une équipe passait pour arracher les dents en or et les dentiers. Et encore une fois, quand les corps étaient réduits en cendres, on passait encore au tamis pour essayer de récupérer l'or.

Il y avait à Auschwitz huit fours crématoires. Mais à partir de

### **Les cheveux des déportés utilisés pour fabriquer des chaussons et des semelles ainsi que pour rembourrer les chaises et les matelas...**

A Nuremberg, le plus insignifiant chausson ou la plus insignifiante chaise constituait une preuve du meurtre de masse.

Le 27 juillet 1946, le procureur général britannique, Sir Hartley Shawcross, déclara que, depuis Auschwitz, des « balles de cheveux [...] [étaient] revenues au Reich pour rembourrer les chaises » :

▼ TMI, XIX, 530

même mille.» (Document PS-1919.)

Entre temps, le massacre massif des Juifs à Auschwitz et dans tous les autres centres d'extermination devenait une industrie d'État avec de nombreux sous-produits. Des balles de cheveux, quelques-uns, comme vous le savez, encore tressés tels qu'on les avait coupés aux têtes des jeunes filles, des tonnes de vêtements, des jouets, des lunettes et bien d'autres objets sont revenus au Reich pour rembourrer les chaises et habiller la population de l'État nazi. L'or des dents de leurs victimes — soixante-douze charge-ments pleins — alla emplir les coffres de la Reichsbank de

Neuf jours plus tard, le colonel Smirnov présenta un document selon lequel les cheveux des internés, lorsqu'ils répondaient à certains critères de longueur notamment, auraient été utilisés pour fabriquer « des chaussons pour les équipages des sous-marins et des semelles en feutre pour les employés des chemins de fer du Reich » : ▼ TMI, XX, 379

Si vous le permettez, je vais lire entièrement le texte de ce document (URSS-511). Je lis :

« Secret. Administration centrale économique et administration des SS. Amtsgruppe D. Camp de concentration d'Oranienburg, 6 août 1942. 13<sup>e</sup> copie. Objet : utilisation des cheveux coupés. Au commandant du camp de concentration de... » (ici 13 camps de concentration sont mentionnés ; je les passe). Je cite :

« Le chef de la division économique et administrative des SS, SS-Obergruppenführer Pohl, sur la base d'un rapport qui lui a été présenté, a ordonné que tous les cheveux humains coupés dans les camps de concentration soient utilisés d'une façon adéquate. Les cheveux humains sont utilisés dans les industries du feutre et les filatures. Avec les cheveux peignés et coupés des femmes, on fabrique des chaussons pour les équipages de sous-marins et des semelles de feutre pour les employés des chemins de fer du Reich. C'est pourquoi j'ordonne que les cheveux des femmes des camps de concentration, après désinfection, soient gardés. Les cheveux des hommes ne peuvent être utilisés qu'à partir de 20 mm. de longueur. Le SS-Obergruppenführer Pohl est d'accord pour que, à titre d'essai, les cheveux des hommes ne soient coupés que lorsqu'ils auront une longueur de 20 mm.

« Afin d'éviter que l'accroissement de la longueur des cheveux ne facilite les évasions, dans tous les cas où le commandant jugera nécessaire de marquer les prisonniers, une bande de cheveux pourra être tondue, par exemple un étroit coup de tondeuse juste au milieu de la tête.

« Les cheveux collectés pourront être utilisés en créant un service spécial de production dans l'un des camps de concentration. Des instructions plus détaillées pour la livraison des cheveux collectés seront données ultérieurement.

« Des rapports sur la quantité des cheveux collectés, séparément pour les cheveux d'hommes et ceux de femmes, seront établis pour le 5 de chaque mois, à compter du 5 septembre 1942.

« Signé : Glücks, chef de brigade SS et lieutenant général des Waffen SS. »

Plusieurs mois auparavant, un ancien déporté à Treblinka, Samuel Rajzman, interrogé par le colonel Smirnov, avait déclaré :

▼ TMI, VIII, 326

TÉMOIN RAJZMAN. — Le déshabillage et le trajet vers les chambres à gaz duraient dix minutes pour les hommes et quinze minutes pour les femmes. Pour les femmes, c'était un quart d'heure, parce qu'avant de les emmener aux chambres à gaz, on leur coupait les cheveux.

COLONEL SMIRNOV. — Pourquoi leur coupait-on les cheveux ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Ces cheveux servaient à la fabrication de matelas pour les femmes allemandes.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous dire qu'il ne fallait que dix minutes entre le moment où ils sortaient du train et leur arrivée à la chambre à gaz ?

TÉMOIN RAJZMAN. — En ce qui concerne les hommes, je suis convaincu que cela ne durait pas plus de dix minutes.

COLONEL SMIRNOV. — Y compris le déshabillage ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Oui.

COLONEL SMIRNOV. — Dites-moi, s'il vous plaît, si les personnes étaient amenées à Treblinka en camion ou par le train ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Ces gens étaient surtout amenés par le train. Les Juifs des localités voisines étaient amenés en camions portant l'inscription « Expédition Speer ». Ils arrivaient ainsi des villes de Vaingrova, Sokolova et autres.

COLONEL SMIRNOV. — Dites-moi, s'il vous plaît, l'aspect qu'eut par la suite la gare de Treblinka ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Au début, il n'y avait dans cette gare aucune inscription, mais au bout de quelques mois, le commandant du camp, Kurt Franz, fit construire une gare de chemin de fer remarquable avec toutes sortes d'inscriptions ; sur les baraques où l'on gardait les vêtements, il y avait les inscriptions suivantes : « Buffet », « Caisse », « Télégraphe et Téléphone », etc. Il y avait même des horaires de trains vers Grodno, Suwalki, Vienne, Berlin, etc.

COLONEL SMIRNOV. — Si je vous ai bien compris, témoin, la gare de Treblinka était une gare factice avec des horaires de trains et des indicateurs de départ pour différentes villes ?

TÉMOIN RAJZMAN. — Lorsque les gens descendaient des trains, ils avaient réellement l'impression qu'ils se trouvaient dans une gare normale, avec des trains partant pour Suwalki, Grodno, Vienne, etc.

Dans leur jugement, les magistrats entérinèrent cette accusation. Toutefois, ils oublièrent les allégations de Sir Shawcross et du colonel Smirnov et se contentèrent d'affirmer que les cheveux avaient été utilisés « à la fabrication de matelas » (TMI, I, 265).

Aujourd'hui, vous chercherez en vain, dans les mémoriaux du monde entier, une chaise ou un matelas rembourré en cheveux ainsi qu'un chausson ou qu'une semelle en cheveux.

### La graisse humaine récupérée pour économiser le pétrole et préparer du savon

Autre matière première prétendument très importante pour les nazis : la graisse humaine. C'est notamment grâce à elle que la population allemande serait restée propre jusqu'à la fin de la guerre.

Le 8 février 1946, le procureur général soviétique, le général Rudenko, lut l'extrait d'un « appel adressé à l'opinion mondiale par les représentants de plusieurs milliers d'anciens internés d'Auschwitz ». Il y était question de graisse humaine récupérée pour économiser le pétrole et préparer du savon humain :

▼ TMI, VII, 183

« Lors de l'arrivée des transports de Hongrie, ces fours ne suffirent plus et l'on dut avoir recours à d'énormes tranchées crématoires. On y installait des bûchers qu'on arrosait de pétrole. Dans ces tranchées, on entassait des cadavres, mais souvent les SS y jetaient aussi des vivants, enfants et adultes. Les malheureux y périssaient d'une mort horrible. Les graisses nécessaires à l'incinération étaient en partie récupérées sur les cadavres des gazés, afin d'économiser le pétrole. Les cadavres fournissaient aussi des huiles et des graisses destinées à des usages techniques et même à la fabrication du savon. »

## Une nouvelle alchimie : transformer des haumains en savon

Onze jour plus tard, le colonel Smirnov déposa devant le tribunal plusieurs documents qui donnaient tous les détails concernant la prétendue préparation du savon à partir de la graisse humaine ainsi qu'un moule dans lequel celui-ci aurait été fabriqué et que « *quelques fragments du savon en question, soit mi-fini, soit terminé* ».



« Ici reposent 4 bâtons de savon juif (...) »

Mémorial au cimetière de Greenwood (Atlanta)

TMI, VII, 597-601 ▼

Dans le même ordre d'idées, on trouve des crimes dont j'apporterai maintenant des preuves. J'ai déjà montré auparavant, à plusieurs reprises, que la méthode essentielle pour le camouflage de ces crimes consistait à brûler les cadavres. Mais ce même esprit fourbe des SS qui concevait tout du point de vue national, après avoir inventé les chambres à gaz et les camions de la mort, se mit en quête de découvrir les moyens qui lui permettraient de faire intégralement disparaître toute trace de ses victimes, tout en retirant certains produits de cette opération. A l'institut anatomique de Dantzig, avaient déjà eu lieu des expériences sur la fabrication de savon à partir de cadavres humains et sur les possibilités de tannage de la peau humaine, dans des buts industriels. Je présente au Tribunal, sous le n° URSS-197, la déposition d'un homme qui prit part lui-même à la fabrication du savon à partir de graisse humaine. Il s'appelle Sigmund Masur, préparateur à l'institut anatomique de Dantzig. Je saute deux pages de sa déposition et j'arrive page 363 où je commence ma citation, qui est assez longue et que j'ai raccourcie vu le peu de temps dont je dispose pour la présentation des preuves. J'attire l'attention du Tribunal sur cet extrait :

« Question. — Racontez-nous comment on procédait à la fabrication du savon, à partir de la graisse humaine, à l'institut anatomique de la ville de Dantzig ?

« Réponse. — En été 1943 fut construit, à côté de l'institut anatomique, au fond d'une cour, un bâtiment en pierres, à un étage, comprenant trois pièces. Ce bâtiment avait été construit pour l'utilisation des cadavres et pour le traitement des os. C'est ce qui avait été officiellement déclaré par le professeur Spanner. Ce laboratoire portait le nom de « Laboratoire pour la préparation des squelettes humains et la crémation de la chair et des os inutiles ». Dès l'hiver 1943-1944, le professeur Spanner ordonna de recueillir la graisse humaine et de la conserver. Cet ordre fut donné à Reichert et à Borkmann. En février 1944, le professeur Spanner me donna une formule pour préparer le savon à partir de la graisse humaine. Cette formule prescrivait de prendre cinq kilogs de graisse humaine, dix litres d'eau et 500 ou 1.000 grammes de soude caustique, de faire bouillir deux à trois heures et de laisser refroidir. Le savon surnageait alors, tandis que les résidus et l'eau restaient au fond des récipients. On ajoutait à ce mélange une poignée de sel et de la soude. Ensuite, on ajoutait de l'eau froide et on faisait bouillir à nouveau le mélange pendant deux à trois heures. Après refroidissement, le savon était coulé dans des moules. »

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

COLONEL SMIRNOV. — Je me permettrai maintenant de montrer au Tribunal un de ces moules dans lesquels était coulé le savon bouilli et, ensuite, j'apporterai la preuve que du savon humain non fini a été saisi à Dantzig.

Je continue ma citation :

« Ce savon avait une odeur désagréable et, pour enlever cette odeur, on y ajoutait du benzaldéhyde. »

Je saute le paragraphe suivant où il est question de la provenance des cadavres, car ce fait n'a aucune importance en ce qui concerne la partie de la documentation que je viens de déposer. Je continue la citation, page 364, quatrième paragraphe :

« Borkmann et Reichert recueillaient la graisse des cadavres. Je préparais du savon avec cette graisse. Une opération de cuisson durait plusieurs jours (trois à sept). Personnellement, je n'ai pris une part directe qu'à une seule opération de cuisson sur deux, dont j'ai eu connaissance. Ces deux opérations eurent pour résultat 25 kilogs de savon, dont la fabrication demanda 70 à 80 kilogs de graisse humaine, tirée d'environ 40 cadavres. Le savon terminé allait au professeur Spanner qui le conservait chez lui.

« Autant que je sache, la fabrication de savon à partir de cadavres humains intéressait également le Gouvernement hitlérien. L'institut

anatomique a reçu la visite du ministre de l'Éducation populaire (Volksaufklärung), Rust, du ministre de la Santé, Conti, du Gouverneur de Dantzig, Albert Forster et de nombreux professeurs de différents instituts médicaux.

« J'ai employé moi-même ce savon fait de graisse humaine pour ma toilette et ma lessive; j'en ai pris quatre kilogs. »

Je saute l'alinéa suivant et je continue:

« Reichert, Borkmann, von Barga et notre chef, le professeur Spanner, se sont également servis de ce savon pour leur usage personnel. »

Je passe les paragraphes suivants et je termine ma citation à la page 365 du texte russe, en lisant un passage où il est question de l'utilisation industrielle de la peau humaine:

« De même que pour la graisse humaine, le professeur Spanner avait ordonné de recueillir la peau humaine qui, après avoir été dégraissée, était soumise à un traitement par certaines substances chimiques. Le préparateur von Barga et le professeur Spanner s'occupaient de traiter cette peau humaine qui était ensuite emballée dans des caisses et utilisée à des fins spéciales qui me sont inconnues. »

Je dépose maintenant, sous le n° URSS-196, une copie de la formule du savon, sur laquelle je ne m'arrêterai pas car elle est identique à celle qui a été citée dans les déclarations du témoin Masur. La preuve que cette formule est authentique se trouve dans les déclarations de Masur qui ont été consignées dans un procès-verbal, déposé sous le n° URSS-197. Je ne lirai donc pas ce procès-verbal. Par contre, je me permettrai de citer deux documents qui nous ont été très obligeamment transmis par le Ministère Public britannique et qui confirment la déposition de Masur. Il s'agit des déclarations, faites sous la foi du serment, de deux prisonniers de guerre britanniques, et en particulier du soldat John Henry Witton, du régiment Royal-Sussex. Ce document sera déposé sous le n° URSS-264. Messieurs les juges le trouveront à la page 495, cinquième alinéa. J'en cite un passage très bref, vu le peu de temps dont je dispose:

« On amenait en moyenne sept à huit cadavres par jour; ils étaient tous décapités et nus. Ils étaient amenés tantôt dans une automobile de la Croix-Rouge, qui contenait cinq à six cadavres dans une caisse en bois, tantôt dans une petite camionnette qui en contenait trois ou quatre. »

Je passe la phrase suivante. « Les cadavres étaient habituellement très rapidement déchargés et portés dans la cave, qu'on pouvait atteindre par une porte latérale située dans le couloir de l'entrée principale. »

Je saute la phrase suivante:

« Ensuite, on les mettait dans de grands récipients en fer où on les laissait environ quatre mois. »

Je saute les trois phrases suivantes et je cite à nouveau: « Grâce au produit spécial dans lequel ces cadavres étaient conservés, il était très facile de détacher des os le tissu cellulaire. On mettait ensuite ce tissu cellulaire dans une cuve qui avait les dimensions d'une petite table de cuisine. Après ébullition complète, on versait le liquide obtenu dans des récipients blancs environ deux fois plus grands qu'une feuille de papier ministre et ayant environ 7,5 cm de profondeur. »

Il s'agit de moules semblables à celui que je viens de montrer au Tribunal.

« On pouvait remplir journalièrement environ trois à quatre moules avec le liquide tiré de la cuve. »

Ce témoin n'a pas vu lui-même l'emploi de ce savon, mais je dépose maintenant comme preuve, sous le n° URSS-272, les déclarations écrites du caporal William Anderson Nealy, du Royal-Signals de l'Armée britannique. Messieurs les juges trouveront ce passage à la page 498, tome II du livre de documents:

« On amenait environ deux ou trois cadavres par jour. Ils étaient nus et la plupart d'entre eux étaient décapités. »

Je saute deux alinéas et continue la citation:

« Le montage de la machine à fabriquer le savon fut terminé en mars ou avril 1944. Des prisonniers de guerre anglais avaient terminé en juin 1942 la construction du bâtiment dans lequel cette machine devait être installée. La machine elle-même fut montée par une entreprise civile de Dantzig, nommée Aird, qui ne s'occupait pas de production d'armements. Autant que je me souviens, cette machine comportait une chaudière électrique, dans laquelle on faisait fondre les os des cadavres mélangés à un acide. Le processus de liquéfaction durait environ 24 heures. Les parties grasses, provenant en particulier de cadavres de femmes, étaient mises dans un grand récipient en émail, chauffé par deux becs Bunsen. Là aussi on se servait d'un acide; je crois que c'était de l'acide chlorhydrique. Quand le processus d'ébullition était terminé, on laissait refroidir le mélange et, par la suite, on en faisait des coupes en vue d'examen microscopiques. »

Je continue en citant l'alinéa suivant:

« Je ne peux pas donner une idée exacte des quantités obtenues, mais j'ai vu employer le produit à Dantzig pour nettoyer des tables dans les salles de dissection. Le personnel qui s'en servait trouvait que c'était le produit le plus approprié à cette besogne. »

Je dépose maintenant quelques fragments du savon en question, soit mi-fini, soit terminé: voici un petit morceau de savon qui est resté emmagasiné plusieurs mois, il rappelle le savon de ménage le plus ordinaire. Je présente également quelques spécimens de cuir à moitié terminé, préparé à base de peau humaine. Les échantillons que j'ai amenés démontrent que la fabrication du savon à l'institut de Dantzig était pratiquement mise au point. En ce qui concerne la peau, elle rappelle par son aspect un produit semi-fabrique. Le morceau que vous apercevez sur le côté gauche de la table est celui qui ressemble le plus à du cuir industriel. On peut donc en déduire qu'à l'institut de Dantzig les essais de fabrication industrielle de savon avec de la graisse humaine étaient déjà achevés, tandis que les expériences en vue de tanner la peau humaine étaient encore en cours. L'avance victorieuse de l'Armée rouge mit un terme à ces nouvelles manœuvres criminelles des nazis.

### Les juges de Nuremberg entérinent l'histoire du savon humain...

Dans leur jugement, les magistrats de Nuremberg reprirent cette accusation grotesque et prétendirent que, « *dans certain cas, on [avait fait] des essais en vue de se servir de la graisse des victimes pour la production industrielle de savon* » (TMI, I, 265-6)

### ... et son contredits plus tard par les autorités officielles

En 1983, pourtant, feu Georges Wellers, ancien directeur scientifique du Centre de documentation juive contemporaine de Paris et ancien directeur du *Monde Juif* (publication de ce centre), écrivit à un correspondant étranger :

La fabrication du savon à partir de graisse humaine appartient à la catégorie des « bobards » qui circulaient déjà dans les camps. [...] il s'agit d'un produit d'une imagination plus ou moins démentielle qui est exploitée par les néo-nazis et qui n'ajoute rien à la réalité déjà suffisamment folle et cruelle!

Les juges à Nuremberg s'étaient, là aussi, fourvoyés.

<sup>1</sup> Voy. *Annales d'Histoire Révisionniste*, n° 1, printemps 1987, p. 157.

### Pire que « Soleil Vert » : des tonnes de poudre d'os humains pour l'agriculture

Tout le monde se souvient du film américain d'anticipation *Soleil Vert* dans lequel, sur une Terre surpeuplée, les corps des vieillards euthanasiés sont transformés en tablettes de nourriture destinée aux humains.

D'après les juges de Nuremberg, les nazis auraient fait pire : ils auraient récupéré les os de leurs victimes (parmi lesquelles de nombreuses jeunes personnes qui ne demandaient qu'à vivre) pour en faire des engrais et, ainsi, permettre aux Allemands de manger.

Rappelons, par exemple, que d'après l'acte d'accusation, à partir de 1943, les Allemands auraient exhumé leurs victimes, broyés leurs os et utilisé la poudre obtenue comme engrais (voy. p. 28).

Cette accusation fut notamment reprise par les soviétiques lors de l'audience du 19 février 1946. Prenant la parole, le colonel Smirnov déclara :

**TMI, VII, 590 >**

**> TMI, VII, 587**

Je veux maintenant passer au rapport sur Auschwitz, que le Tribunal trouvera au recto de la page 353 du livre de documents. Je lui demande de se reporter en même temps à l'album d'Auschwitz, aux pages 34, 35 et 36, où l'on voit les photos de 7.000 kilogs de cheveux de femmes destinés à être envoyés en Allemagne. Je lis :

« A partir de 1943, les Allemands commencèrent le traitement industriel des os complètement incinérés. Ils commencèrent à broyer les os et à les vendre à la firme Strehm pour la production de superphosphates. On a trouvé des lettres de voiture portant sur l'envoi à la firme Strehm de 112 tonnes 600 kilogs de poudre d'os humains. On a également utilisé à des fins industrielles des cheveux coupés aux femmes désignées pour l'extermination. »

Je cite le passage correspondant du rapport de la Commission extraordinaire polono-soviétique sur Maïdanek que le Tribunal trouvera à la page 66 du livre de documents, deuxième colonne, sixième paragraphe. Le voici :

« La Commission extraordinaire polono-soviétique a établi que pendant les quatre années où a existé le camp d'extermination de Maïdanek les bourreaux hitlériens, sur l'ordre direct de leur gouvernement criminel, ont exterminé, en les fusillant ou en les assassinant collectivement dans des chambres à gaz, près de 1.500.000 hommes, notamment des prisonniers de guerre soviétiques, des prisonniers de guerre de l'ancienne Armée polonaise, des citoyens de diverses nationalités, Polonais, Français, Italiens, Belges, Hollandais, Tchèques, Serbes, Grecs, Croates et un grand nombre de Juifs. »

Je termine sur ce document la partie relative aux camps de concentration et j'en arrive à la dernière partie de mon exposé traitant du camouflage des traces de crimes.

A l'époque de leurs succès militaires provisoires, les criminels germano-fascistes se souciaient très peu de cacher les traces de leurs crimes. Souvent, ils ne jugeaient même pas nécessaire de masquer avec de l'herbe les tombes dans lesquelles étaient jetés pêle-mêle ceux qu'ils avaient assassinés. Cependant, après la défaite subie à Stalingrad par la machine de guerre hitlérienne, la situation changea. Poussés par la peur des représailles, les criminels se mirent à prendre des mesures urgentes pour cacher les traces de leurs crimes. Partout où c'était possible, ils brûlèrent les cadavres. Là où c'était impossible, les tombes furent soigneusement camouflées par de l'herbe ou des plantes diverses. La terre avec laquelle on recouvrait les tombes des fusillés fut nivelée au moyen de tracteurs ou de machines spéciales. Cependant, la principale méthode à laquelle avaient recours les criminels fascistes pour camoufler leurs crimes était l'incinération des corps. Les cendres des corps incinérés étaient éparpillées dans les champs, les os qui n'étaient pas complètement brûlés étaient broyés à l'aide de machines spéciales et mélangés au fumier pour en faire de l'engrais. Dans les camps importants, ces os broyés étaient vendus à des usines allemandes pour servir à la production de superphosphates.

Je présente au Tribunal une série de documents prouvant le camouflage des crimes monstrueux des bandits nazis. Tout d'abord, le communiqué de la Commission extraordinaire d'enquête polono-soviétique sur Maïdanek. Ce document a été déposé sous le n° URSS-29 et le Tribunal trouvera le passage auquel je me réfère au verso de la page 65, deuxième colonne, dernier paragraphe. Afin d'abrégier les débats, je me permettrai de résumer brièvement le contenu de ce document.

Les magistrats à Nuremberg crurent ces allégations stupides et, dans leur jugement, écrivirent que, sous Hitler : « *Les cendres provenant de l'incinération [des victimes des camps] étaient utilisées comme engrais* » (I, 265).

### **De la peau humaine traitée chimiquement et tannée en vue de confectionner divers objets (TMI, VI, 323-4)**

Outre la graisse et les os, la peau humaine aurait été très recherchée par les nazis. Ceux-ci s'en seraient servi pour en faire des abat-jour, des gants, des sacs à main etc.

Le 29 janvier 1946, le procureur général français adjoint, Charles Dubost, interrogea le témoin de l'accusation Alfred Balachowsky, russe naturalisé français en 1932. Voici ce que l'on put alors entendre dans l'enceinte du tribunal :

M. DUBOST. — Je pense que la déclaration de ce second témoin éclairera définitivement le Tribunal, quelles que soient les tentatives faites par la Défense pour nous induire en erreur. (Au témoin.) Avez-vous eu connaissance du sort des hommes tatoués?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement.

M. DUBOST. — Voulez-vous nous dire ce que vous en savez?

Dr BALACHOWSKY. — Les peaux humaines tatouées étaient entreposées au bloc 2, qui s'appelait, à Buchenwald, la pathologie.

M. DUBOST. — Y avait-il beaucoup de peaux humaines tatouées, au bloc 2?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait toujours des peaux humaines tatouées au bloc 2, je ne peux pas dire s'il y en avait beaucoup, parce qu'il en venait et il en repartait; d'ailleurs il n'y avait pas que des peaux humaines tatouées, il y avait des peaux humaines tannées tout simplement et qui n'étaient pas tatouées.

M. DUBOST. — On avait donc écorché des humains?

Dr BALACHOWSKY. — On avait prélevé la peau et on l'avait tannée.

M. DUBOST. — Continuez votre témoignage sur ce point.

Dr BALACHOWSKY. — J'ai vu des SS sortir du bloc 2, pathologie, avec des peaux tannées sous le bras. Je sais par mes camarades qui travaillaient au bloc 2 de la pathologie, qu'il y avait des commandes de peaux et ces peaux tannées étaient données en cadeau à certains gardes et à certains visiteurs qui s'en servaient pour relier certains livres.

M. DUBOST. — On nous a dit que Koch, qui était chef à cette époque-là, avait été châtié pour cet usage.

Dr BALACHOWSKY. — Je n'étais pas témoin de l'affaire Koch, qui s'est passée antérieurement à ma présence au camp.

M. DUBOST. — Par conséquent, même après son départ, il y avait des peaux tatouées ou tannées ?

Dr BALACHOWSKY. — Il y avait des peaux tannées et tatouées en permanence, puisque lorsque les Américains ont libéré le camp, ils ont encore trouvé dans le camp du bloc 2 des peaux tatouées et tannées, le 11 avril 1945.

M. DUBOST. — Où étaient tannées ces peaux ?

Dr BALACHOWSKY. — Ces peaux étaient tannées au bloc 2 et peut-être aussi dans les bâtiments du crématoire qui n'étaient pas très loin du bloc 2.

M. DUBOST. — C'est donc, selon votre témoignage, un usage constant qui s'est poursuivi même après l'exécution de Koch ?

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement. Cet usage s'est perpétué, je ne sais pas dans quelles proportions.

M. DUBOST. — Avez-vous été témoin des visites faites au camp par des personnalités allemandes, et quelles étaient ces personnalités ?

Dr BALACHOWSKY. — Je peux vous répéter quelque chose à propos de Dora en ce qui concerne les visites.

M. DUBOST. — Je vous demande pardon, il me reste une chose à vous demander au sujet des peaux. Êtes-vous au courant de la condamnation de Koch ?

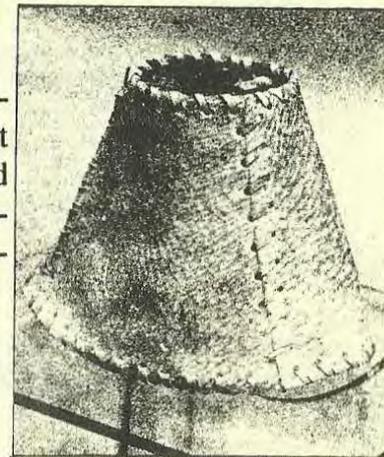
Dr BALACHOWSKY. — Je suis au courant de la condamnation de Koch par les rumeurs et par les témoignages que j'ai pu entendre de la part de mes vieux camarades qui se trouvaient dans le camp mais, personnellement, je n'ai pas été témoin de cette affaire.

M. DUBOST. — Peu importe; il me suffit de savoir que même après sa condamnation, il y avait toujours des peaux tatouées et tannées.

Dr BALACHOWSKY. — Parfaitement.

## Abat-jour et autres ornements d'intérieur en peau humaine

Quelques semaines auparavant, le 13 décembre 1945, l'avocat général américain Thomas J. Dodd avait lu le témoignage suivant, émanant d'un ancien prisonnier à Buchenwald :



▼ TMI, III, 521

TMI, III, 522 (page suivante)

relatif aux camps. Les internés tatoués étaient particulièrement destinés à cette sorte de mutilation. Je dépose ces objets comme preuve sous la cote USA-252; ils sont accompagnés d'un extrait du rapport officiel de l'Armée américaine qui décrit les circonstances dans lesquelles ce document a été obtenu; cet extrait figure dans le document PS-3240 auquel je me réfère en partie; il porte en titre :

« Commission militaire d'Instruction aux Armées n° 2.

« Bulletin de renseignements sur les prisonniers de guerre (PWIB).

« 13. — Camp de concentration de Buchenwald.

« Préambule. — L'auteur de ce compte rendu est le prisonnier de guerre Andreas Pfaffenberger, 1 Coy, 9 Landeschützen Bn, âgé de 43 ans et peu instruit, boucher de son état. La concordance des détails qu'il donne avec ceux que fournit le PWIB (H)/LF/736 établit l'exactitude de son témoignage. On n'a posé à ce prisonnier aucune question quant aux déclarations dont certains détails, d'après ce que l'on sait, apparaissent erronés, et rien n'a été fait pour modifier le caractère subjectif de son compte rendu, écrit par lui dans l'ignorance des renseignements déjà en notre possession. Le résultat de l'interrogatoire sur les hommes de Buchenwald a déjà été publié (PWIB n° 2/12, art. 31).

« En 1939, on ordonna à tous les prisonniers qui avaient des tatouages de se présenter à l'infirmierie. Personne ne savait pour quoi, mais après avoir été examinés, ceux qui avaient les plus beaux tatouages furent gardés à l'infirmierie et Karl Beigs, un détenu condamné de droit commun, leur administra des piqûres

13 déc. 45

mortelles. Les corps furent ensuite envoyés à la section de pathologie, où l'on préleva les parties tatouées pour les traiter de façon voulue. Le résultat obtenu fut envoyé à la femme du SS Standartenführer Koch qui en fit des abat-jour et autres ornements pour son intérieur. J'ai vu moi-même des peaux tatouées avec des dessins et des légendes tels que «Hänsel et Gretel», qu'un prisonnier avait sur son genou, et des bateaux, que des prisonniers avaient sur la poitrine. Wernerbach était le nom du prisonnier qui faisait ce travail.»

→ me réfère également au document PS 2421 (TSA-253):

### Selles, culottes de cheval, gants, pantoufles et sacs à main en peau humaine

De son côté, Franz Blaha, ancien interné tchèque au camp de Dachau, avait déclaré : ▼ **TMI, V, 173-174**

«9. Il était d'usage courant de retirer la peau des morts. On m'a donné plusieurs fois l'ordre de le faire. Les docteurs Rascher et Wolter, en particulier, réclamaient la peau provenant des dos et des poitrines humaines. Cette peau était traitée chimiquement et séchée

11 janv. 46

au soleil, on en faisait des selles, des culottes de cheval, des gants, des pantoufles d'intérieur et des sacs à main pour dames. Les peaux tatouées étaient particulièrement appréciées par les SS. Des Russes, des Polonais et d'autres internés étaient utilisés de cette façon. Mais il était défendu de prélever la peau d'un Allemand. Cette peau devait provenir d'internés parfaitement sains et être sans défaut. Quelquefois nous manquions de cadavres à la peau intacte et Rascher disait alors: «Très bien, vous aurez des cadavres!» Le lendemain nous recevions vingt à trente cadavres d'individus jeunes. On avait dû leur tirer une balle dans le cou ou les frapper à la tête de façon à ne pas abîmer leur peau. Nous avions souvent aussi des demandes de crânes ou de squelettes d'internés. Dans ce cas, nous faisons bouillir les têtes ou les cadavres entiers. Puis les chairs molles étaient détachées, les os blanchis, séchés et le squelette était reconstitué. Pour les crânes, une dentition en bon état était exigée. Lorsque nous recevions une commande de crânes d'Oranienbourg, les hommes des SS disaient alors: «Nous allons essayer de vous en fournir avec de bonnes dents.» Ainsi, il était dangereux d'avoir la peau ou la dentition en bon état.

### Commerce de gants et de livres de poche en peau humaine

D'après le témoignage d'un certain Anton Pacholegg, daté du 13 mai 1945 et classé à Nuremberg sous la cote PS-2428, certains Allemands s'étaient adonnés au commerce des gants et des livres de poche en peau humaine :

2428-PS

gas chamber at the new crematorium and extremities of the body amputated without the use of anaesthetics, i.e., living bodies were used to simulate battle field condition wounds and shell fire wounds. The coagulation tests were being conducted during this time. Dr. RASCHER conducted this experiment and would later dictate his findings for the official report.

**TMI,  
XXX,  
355**

- Q. Were there any other things of this nature that went on?
- A. I remember in particular any report I made out almost always ended with the remark "Experiment successful but the patient died." This may sound like a joke as I have heard it before but I have never had to write it before and realize it was true.
- Q. Are there any more experiments you remember wherein you can give names of personnel conducting them?
- A. None, except I would like to tell what I know of the dungeon here. I was thrown into the dungeon after having escaped from camp. The circumstances of my escape were that in RASCHER's absence I cleaned out his safe and took all signed receipts of sale for gloves and pocketbooks that RASCHER had sold, i.e., gloves and pocketbooks made from human skin. There were other documents also which I can't remember now. My English friend in camp who has since been killed made a contact for me on the

Traduction du passage souligné (c'est le « témoin » qui parle) :

J'ai cambriolé son coffre-fort [celui du Dr Rascher] et j'ai pris tous les reçus signés suite à la vente par Rascher de gants et de livres de poche, c'est-à-dire de gants et de livres de poche faits en peau humaine.

Dans leur jugement, les magistrats n'osèrent pas reprendre à leur compte ces allégations folles concernant le soi-disant emploi de peau humaine pour confectionner des objets divers (et aujourd'hui, plus aucun historien sérieux n'ose en parler...). Toutefois, ni A. Balachowsky ni F. Blaha ne furent poursuivis pour faux témoignage.

*Chapitre 3*  
*Les juges de Nuremberg*  
*et la science allemande*

En 1945, les vainqueurs prétendirent que la « barbarie » des nazis au pouvoir avait déteint sur les hommes de science allemands et que, sous Hitler, ces derniers se seraient amusés à conduire des expériences cruelles, inutiles et folles. Témoin cet article paru dans *Point de Vue* le 19 juillet 1945 et retraçant le calvaire d'un (prétendu) « cobaye humain » au camp de Kattowitz (voy. page suivante).

Un jour, les « nazis », qui devaient certainement être désœuvrés, le lièrent sur une table, lui ouvrirent le ventre de haut en bas et l'abandonnèrent ainsi. H. Trahay survécut « miraculeusement », notamment grâce à un médecin français qui, passant par là, « parvint à le recoudre ».

Notons que l'histoire de cet homme est complètement oubliée aujourd'hui : les propagandistes auront sans doute estimé qu'il y avait des limites au ridicule... Quoi qu'il en soit, cet article révèle l'état d'esprit qui régnait en 1945, y compris à Nuremberg.

... J'ÉTAIS  
**"COBAYE HUMAIN"**  
 A KATTOVITZ



**HENRI TRAHAY** vient de rentrer de Kattowitz, l'un des trois camps dits « de la mort ». Il a les yeux vides et le regard brûlé de ceux qui ont connu de trop près les plans médicaux mais il, répond par son air un peu hagard, vous lui demandez :

— Que vous ont-ils donc fait, là-bas ?

Il vous répondra tristement :

— J'ai servi à leurs expériences... J'étais homme-cobaye !

Comment Henri Trahay est-il si, comment est-il devenu vivant ? Il a même répondu à ce point ces questions.

Prix, il y a trois ans, en gagnant 6000 de rédemption, il a été directement envoyé en Pologne.

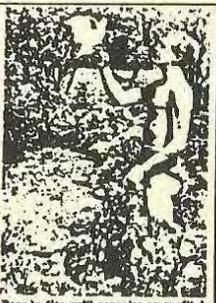
Dès l'arrivée, le commandant du camp vint au-devant de celui-ci et fit lire aux malheureux qui allaient être placés dans un terrible autorité une pancarte où étaient écrits ces mots : « Le camp n'est pas un lieu de plaisir. C'est un endroit où l'on entre mais d'où l'on n'est pas sûr de sortir vivant. Tout contrevenant politique, toute critique vous conduira à la prison et mort. »

Henri Trahay connaît bien les systèmes de punitions : pour avoir gardé sur lui une silhouette, il fut condamné à la pendaison par les poignets d'un bout de bois. Vingt coups de matraque par jour étaient pas de chose, mais plus dure était la position « de garde » : on mettait les prisonniers assis les uns dans le neige et on les arrosait d'eau glacée. On leur ne leur faisait faire ce que les nazis appelaient « du sport » : cela consistait à marcher, à sauter, à se rouler dans la boue, et cela sans arrêt pendant des heures ; celui qui, trop affaibli, restait à terre était aussitôt puni à mort.

Dans l'attente de cette vie, il fallait dresser des troncs de bois mètres pour enterrer les morts qui l'un ou l'autre de bras ou bras comme des poissons. Il y avait le four crématoire où plusieurs furent brûlés et même l'un sur une planche, brûlé vif. Il y avait la chambre à gaz. Il y avait aussi le « déshabillé » : chaque déshabillé consistait à se mettre, et si le malheureux avait une ou deux heures de travail, les nazis abandonnaient le jeune homme sans même songer à le recoudre, et ce fut un médecin français qui parvint à le faire.

Une expérience ? Non ! Plusieurs fois intéressant de voir...

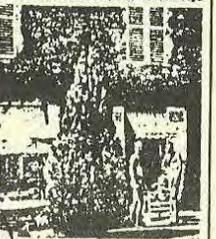
A Kattowitz, les nazis lui ont ouvert le ventre... l'homme... Vivant, par miracle, il reprit son existence.



Pour la fête qu'il organise au profit d'un mort vivant, son père, Bernard Lantier, est devenu prisonnier des Allemands.



En son à la point les derniers détails avec Gilbert Gil et Annie Doucet, dans le joli cadre champêtre d'André.



Oh, pour celui qui fut un « cobaye humain », est un paradis terrestre.

... et comme Henri Trahay : sa détermination et sa volonté l'ont tenu le départ, en effet, à ce son parents luttent à Lille au moment de son arrestation. Il a parlé de lui à ses parents Gilbert Gil et Annie Doucet, et tous les deux se sont déridés :

« C'est le charmant village de Landerneau possédé par son père : il a l'air de son père, et son air, et son air, et son air... »

« Qu'il y a... »



« Un soir, on emmena Trahay à l'infirmerie. On le lia sur la table. Un collier de fer à pointes enserra son cou. Dans sa bouche un gros tampon de tissu, attaché de chaque côté de la bouche par du sparadrap. Et on lui ouvrit le ventre du haut en bas... Tout simplement. Le travail terminé, les nazis abandonnèrent le jeune homme sans même songer à le recoudre, et ce fut un médecin français qui parvint à le faire. Une expérience ? Non ! Plusieurs fois intéressant de voir... »

**Femmes fécondées artificiellement puis gazées**

Le 17 janvier 1946 le procureur général français à Nuremberg, Henri de Menthon, prétendit qu'à Auschwitz, des savants (fous) auraient fécondé artificiellement certaines femmes et, sans attendre le résultat de l'expérience, les auraient conduites aux chambres à gaz :

▼ TMI, V, 407

17 Janv. 46

Ravensbrück, à Neuengamme, de nombreux hommes, femmes et enfants furent stérilisés. A Auschwitz les femmes les plus belles furent mises à part, fécondées artificiellement et ensuite gazées. Au Struthof, une baraque spéciale, isolée des autres par des fils barbelés, servait à inoculer des maladies mortelles à des hommes groupés par 40. Dans le même camp, des femmes étaient gazées pendant que des médecins allemands observaient leurs réactions à travers un hublot ménagé à cet effet.

**Hommes refroidis puis réchauffés par deux prostituées jusqu'à ce qu'ils puissent leur faire l'amour**

Deux mois plus tôt, le procureur général américain, Robert H. Jackson, avait, lui aussi, décrit une expérience bizarre qu'auraient conduite des hommes de science allemands. Il s'agissait de réchauffer des corps humains « au moyen de la chaleur animale » :

▼ TMI, II, 139

(document PS-1617). A Dachau, les rapports du « docteur » du camp montrent que les victimes furent immergées dans l'eau froide jusqu'à ce que la température de leur corps s'abaissât à 28 degrés centigrades (82,4 degrés Fahrenheit). Elles moururent immédiatement (document PS-1618); cela se passait en août 1942. Mais la technique du « docteur » s'améliora; en février 1943, il pouvait déclarer que trente personnes avaient été « refroidies » entre 27 et 29 degrés; leurs pieds et leurs mains étaient gelés à blanc; leur corps fut ensuite réchauffé par un bain chaud. Mais le triomphe de la science nazie fut le « réchauffement au moyen de la chaleur animale ». Un homme prêt à mourir de froid était mis en contact avec des corps de femmes vivantes, jusqu'à ce qu'il se ranimât au point d'avoir des relations sexuelles avec celles-ci (document PS-1616). La dégénérescence nazie atteignit là son apogée. Je regrette de charger cet exposé de récits aussi morbides. Mais

Le 11 janvier 1946, T. Dodd lut à l'audience le « témoignage » de Franz Blaha (l'homme des gants, des pantoufles et des sacs à main en peau humaine) qui aurait personnellement assisté à ces expériences :

▼ TMI, V, 172

« 5. Rascher a aussi pratiqué des expériences sur l'effet de l'eau glacée sur des êtres humains. Elles avaient pour but de trouver un moyen de ramener à la vie les aviateurs tombés en mer. Le sujet était plongé dans l'eau glacée et maintenu jusqu'à ce qu'il perdît connaissance. On lui prélevait du sang au cou que l'on analysait chaque fois que la température du corps baissait d'un degré. Cette baisse de température était enregistrée par un thermomètre rectal. L'urine aussi était périodiquement examinée. Certains hommes ont tenu jusqu'à 24 et 36 heures. La température la plus basse qui ait été atteinte fut 19° centigrades; mais la plupart des hommes mouraient à 25° ou 26°. Lorsqu'on retirait les hommes de l'eau glacée, on essayait de les ranimer par les rayons artificiels, l'eau chaude, l'électrothérapie ou la chaleur animale. Pour cette dernière expérience, on utilisait des prostituées; le corps de l'homme inanimé était placé entre les corps de deux femmes. Himmler a assisté à une expérience de ce genre. Je pus, d'une des fenêtres, le voir dans l'allée qui séparait les blocs.

« J'ai assisté personnellement à quelques-unes de ces expériences d'eau glacée pendant l'absence de Rascher et j'ai vu les notes et les diagrammes à leur sujet dans le laboratoire de Rascher. Environ trois cents personnes furent utilisées pour ces expériences. La plupart moururent. Parmi les survivants, beaucoup furent atteints de troubles mentaux. Ceux qui ne mouraient pas tués, étaient envoyés au bloc des « invalides » et tués, tout comme les victimes des expériences atmosphériques. Je n'en connais que deux qui aient

172

Sachant que, d'après F. Blaha, ces expériences : « avaient pour but de trouver un moyen de ramener à la vie des aviateurs tombés en mer », il faut en déduire que les nazis prévoyaient, pour leurs opérations de sauvetage, d'emmener avec eux des prostituées prêtes à entourer le corps de l'aviateur repêché...

#### Chapitre 4

### *Les juges de Nuremberg et le « sadisme allemand »*

Conformément à l'état d'esprit qui régnait en 1945 (voy., ci-dessous, le genre d'article qu'on pouvait lire à l'époque) les accusateurs à Nuremberg on prétendu que le sadisme était un sentiment si développé chez les Allemands (et notamment chez les SS) que ceux-ci se seraient livrés aux actes les plus fous afin de faire souffrir leurs victimes.

POUR COMPRENDRE

LE SADISME  
ALLEMAND

PAR H. BING-BODMER

M. BING-BODMER, auteur suisse fort au courant des choses d'Allemagne, a réuni une documentation unique sur la criminalité

## Obligés de laver sept escaliers avec leurs langues et leurs lèvres

▼ TMI, VII, 493

Berye et ses trois fils; le professeur Tadéouch Ostrovsky; le professeur Jar. Grek; le professeur de médecine chirurgicale Henryk Hiliarovitch ...»

Vient ensuite une longue liste de trente et un noms des principaux intellectuels de la ville de Lwow. Je ne les lis pas et je continue la citation: «Le professeur F. B. Grauer de l'institut médical de Lwow, qui a eu la chance d'avoir la vie sauve, nous a fait le rapport suivant:

«Lorsque, le 3 juin 1941, à minuit, je fus arrêté et emmené sur «un camion, il y avait déjà les professeurs Grek, Boy-Gelensky et «d'autres. On nous a emmenés dans la maison du collège de théologie Abragamovitch. En nous conduisant à travers le corridor, «les agents de la Gestapo se moquaient de nous, nous poussaient «avec leurs fusils, nous tiraient par les cheveux et nous frappaient «sur la tête ... Plus tard, je vis sortir du collège Abragamovitch «des Allemands emmenant cinq professeurs dont quatre portaient «le cadavre ensanglanté du fils du célèbre professeur Rouff, tué «par les Allemands pendant son interrogatoire. Le jeune Rouff était «également un spécialiste. Tout ce groupe de professeurs fut envoyé «sous escorte vers les hauteurs de Cadetsky. Au bout de 15 à «20 minutes, j'entendis une salve dans cette direction.»

Au mépris de la dignité humaine, les Allemands employèrent les méthodes les plus raffinées pour torturer les savants arrêtés, avant de les tuer.

B. O. Galtzman, habitant de la ville de Lwow, a déposé devant la Commission spéciale qu'en juillet 1941 il avait vu lui-même comment «vingt personnes, parmi lesquelles quatre professeurs, des avocats, des médecins, avaient été amenées par les SS dans la cour de la maison, 8, rue Artickevsky. Je connaissais l'un d'entre eux par son nom de famille: le docteur en droit Kreps. Parmi les gens amenés se trouvaient cinq ou six femmes. Les SS les obligèrent à laver sept escaliers de quatre étages avec leurs langues et leurs lèvres. Lorsque tous les escaliers eurent été lavés, ces mêmes personnes furent forcées de ramasser les ordures dans la cour avec leurs lèvres et de les transporter ensuite dans un coin ...»

Je passe la fin de cet alinéa, et je continue à l'alinéa suivant:

«Les envahisseurs fascistes camouflaient soigneusement les traces de l'extermination des intellectuels. Aux demandes répétées faites

## Prisonniers de guerre transformés en « statues de glace »...

Les prisonniers de guerre soviétiques auraient été les principales victimes de ce « sadisme allemand ». Prenant la parole à Nuremberg le 14 février 1946, le colonel Pokrovsky déclara :

▼ TMI, VII, 438

camps spéciaux ou on les faisait périr à petit feu par la famine et les travaux les plus épuisants. Je lis maintenant le dernier alinéa de la page 37 du rapport du Gouvernement yougoslave que j'ai déjà mentionné et déposé sous le n° URSS-36. C'est la page 340 de votre livre de documents :

«Un camp de ce genre fut créé en 1942, à Osen, près de Rognan. Près de 1000 prisonniers de guerre yougoslaves y furent transférés et, en quelques mois, ils moururent jusqu'au dernier; ils furent emportés par la maladie, la faim, la torture ou simplement fusillés. Ils étaient obligés de se livrer chaque jour aux travaux les plus durs, comme la construction de routes et de barrages. La journée de travail commençait à l'aube et finissait à 6 heures du soir, dans des conditions de climat extrêmement dures de l'extrême-nord norvégien. Pendant leur travail, les prisonniers de guerre étaient battus sans arrêt et, à l'intérieur même du camp, ils étaient soumis à des vexations épouvantables. C'est ainsi, par exemple, qu'en août 1942, les autorités du camp donnèrent l'ordre à tous les prisonniers d'enlever le système pileux de leurs aisselles et de leurs organes génitaux. En cas de refus, ils seraient fusillés. Les Allemands ne donnèrent pas de rasoirs aux prisonniers, sachant parfaitement qu'ils n'en avaient pas. Durant toute la nuit, les prisonniers furent obligés de s'arracher les poils les uns aux autres. Cependant les sentinelles fusillèrent au matin quatre prisonniers et en blessèrent trois.

«Le 26 novembre 1943, les soldats allemands firent irruption en pleine nuit dans l'infirmerie, sortirent dans la cour 80 prisonniers malades, les forcèrent à se déshabiller malgré l'âpreté du froid et les fusillèrent tous.

«Le 26 janvier 1943, 50 autres prisonniers moururent des coups qu'ils avaient reçus après avoir atrocement souffert. Pendant tout l'hiver, beaucoup de prisonniers de guerre furent exterminés de la façon suivante: on les enterrait jusqu'à mi-corps dans la neige, et on les arrosait d'eau, de façon à les transformer en « statues de glace ». Il a été établi que 880 prisonniers de guerre yougoslaves

... écartelés, pendus par les pieds et rôtis à la broche...

Cinq mois plus tard, le colonel Pokrovsky posa, sans rire, la question suivante au général Jodl :

7 juin 46

le Führer aussi, et il me donna l'autorisation de transmettre les instructions. Ceci vous sera confirmé par la déposition d'un témoin, le général Buhle, qui était présent. Il est bien connu que depuis le XVI<sup>e</sup> siècle l'écartèlement, non plus que la pendaison par les pieds ne sont plus d'usage en Allemagne. Aussi cette réflexion ne pouvait-elle être qu'ironique.

COLONEL POKROVSKY. — Je demanderai au Tribunal de m'accorder encore une minute afin de terminer cette série de questions. Je n'en aurais pas pour plus d'une minute. *(Au témoin.)* Savez-vous que les troupes allemandes, qui probablement comprenaient l'ironie mieux que nous, et au vrai sens du mot, ont écartelé, ont pendu par les pieds et fait rôtir à la broche les prisonniers soviétiques? Le savez-vous?

ACCUSÉ JODL. — Non seulement je ne le sais pas, mais je n'en crois rien.

▲ TMI, XV, 563

...contraints de s'épiler sans rasoir sous peine d'être fusillés...

Toujours d'après ce même colonel, le sadisme allemand aurait atteint son paroxysme dans les camps de prisonniers de guerre. A Osen, par exemple : TMI, VII, 438

des conditions de climat extrêmement dures de l'extrême-nord norvégien. Pendant leur travail, les prisonniers de guerre étaient battus sans arrêt et, à l'intérieur même du camp, ils étaient soumis à des vexations épouvantables. C'est ainsi, par exemple, qu'en août 1942, les autorités du camp donnèrent l'ordre à tous les prisonniers d'enlever le système pileux de leurs aisselles et de leurs organes génitaux. En cas de refus, ils seraient fusillés. Les Allemands ne donnèrent pas de rasoirs aux prisonniers, sachant parfaitement qu'ils n'en avaient pas. Durant toute la nuit, les prisonniers furent obligés de s'arracher les poils les uns aux autres. Cependant les sentinelles fusillèrent au matin quatre prisonniers et en blessèrent trois.

« Le 26 novembre 1943, les soldats allemands firent irruption

... fusillés pour avoir dormi en caleçon ou pour avoir porté des sous-vêtements sales

Toujours à Osen (et toujours d'après Pokrovsky), les prisonniers, qui vivaient à 45 dans des pièces prévues pour 6, devaient porter des sous-vêtements propres et dormir sans caleçon sous peine d'être fusillés :

▼ TMI, VII, 439

Je saute deux alinéas et je passe au dernier paragraphe de la même page :

« Le 22 juin 1943, un convoi de 900 prisonniers arriva en Norvège. Ces prisonniers étaient pour la plupart des intellectuels, mais aussi des ouvriers et des paysans ayant appartenu soit à l'ancienne Armée yougoslave, soit à des groupes de partisans ou encore des hommes classés sous l'étiquette politique d'« éléments suspects ». Une partie d'entre eux, 400 environ, furent placés dans le camp de Korgan, dont la construction n'était pas encore achevée, tandis que les autres, au nombre de 500 environ, furent envoyés à 20 kilomètres de là, à Osen. C'était le Sturmbannführer Dolps qui commandait les deux camps, de juin 1942 à fin mars 1943... Petit à petit les hommes mouraient de faim. On mettait 45 hommes dans des baraques prévues pour en loger 6... Il n'y avait aucun médicament... Ils travaillaient à la construction des routes dans des conditions extrêmement pénibles, pendant les plus grands froids, sans vêtement ni chapeau, dans le vent et sous la pluie pendant douze heures par jour... »

Dans le camp d'Osen, les prisonniers de guerre dormaient sur des planches nues, sans caleçon, sans couverture, en chemise seulement; Dolps contrôlait personnellement et inspectait les baraques. Il abattait sur le champ, d'un coup de revolver, tout prisonnier de guerre qui dormait en caleçon. Il agissait de même à l'égard de ceux qui, au cours des revues qu'il passait lui-même, portaient des sous-vêtements malpropres...

« A la fin de l'année 1942, il ne restait à Korgan que 90 survivants sur le groupe de prisonniers qui comptait naguère 400 personnes. Sur les 500 prisonniers qui avaient été emmenés à Osen à la fin du mois de juin 1942, il ne restait plus en mars 1943 que 30 hommes vivants. »

## Tuer des civils en coupant les arbres dans lesquels ils avaient été contraints de grimper...

Bien que, d'après l'accusation, les nazis aient mis au point des procédés d'extermination scientifiquement étudiés, certains Allemands (rétrogrades sans doute) auraient préféré des méthodes très primitives.

▼ TMI, VII, 583

LE PRÉSIDENT. — Les interprètes ont des difficultés. Pourriez-vous essayer de parler plus lentement.

COLONEL SMIRNOV. — Je vais parler un peu plus lentement, Monsieur le Président; si j'ai parlé vite jusqu'à présent, c'est parce que j'ai encore à soumettre de nombreux documents. Je suis donc obligé d'accélérer.

De ce rapport, je ne lirai qu'un extrait qui parle des méthodes d'extermination en usage dans le camp de Synetz. Je cite la page 289 du texte russe, troisième alinéa :

« Radomsky et Rieder imaginèrent toutes sortes de moyens pour l'extermination des citoyens soviétiques. Ils inventèrent, par exemple, le moyen suivant : des citoyens soviétiques furent obligés de grimper sur un arbre et d'autres furent obligés de scier l'arbre. Les gens tombaient avec l'arbre et se tuaient. »

Je passe à une autre citation qui est un rapport de la Commis-

## ...ou tenter (vainement) de les noyer dans les marais

Ces méthodes primitives avaient toutefois un inconvénient : les risques d'échec étaient non négligeables. Ainsi en fut-il dans la région du Pipret :

▼ TMI, VII, 501

27 juillet 1941. Le commandant du 2<sup>e</sup> régiment de la même brigade, von Mahille, dit dans son « Rapport sur l'opération de pacification de la région du Pipret, exécutée du 27 juillet au 11 août 1941 » : « Nous avons chassé les femmes et les enfants dans les marais, mais cela n'a pas donné le résultat escompté car les marais n'étaient pas assez profonds pour qu'il soit possible de s'y noyer. Presque partout on pouvait y toucher le fond (sable, peut-être) à une profondeur d'un mètre ». Dans le même état-major, il a été découvert un télégramme du commandant de la brigade de cavalerie SS, portant le n° 37 ... »

LE PRÉSIDENT. — Nous allons suspendre l'audience pendant dix minutes.

## Des enfants de Kertch empoisonnés d'une façon originale

Dans certains cas, les crimes sadiques ne se déroulaient pas comme prévu. Il fallait alors improviser et agir avec les moyens mis à disposition, ce qui donnait parfois des choses surprenantes.

▼ TMI, VII, 495

15 févr. 46

canards, poussins, dindons, oies, moutons, vaches, veaux et animaux de trait. Il était strictement défendu aux propriétaires de volaille d'employer à leur usage personnel la volaille ou le bétail sans la permission du commandant allemand. Après que ces ordres eurent été donnés, commença la perquisition de tous les appartements et maisons, sans exception. Les agents de la Gestapo agissaient sans vergogne ni retenue. Pour un seul kilo de légumes secs ou de farine trouvé en excédent, le chef de famille était fusillé. Ils commencèrent leurs crimes monstrueux dans la ville par l'empoisonnement de 245 écoliers. »

Vous verrez plus tard les cadavres de ces enfants dans le film documentaire. Ces cadavres furent jetés dans le ravin de Kertch.

« D'après l'ordre du commandant allemand, tous les écoliers durent se rendre à l'école à une heure fixée. 245 enfants, arrivés avec leurs livres, furent envoyés hors de la ville dans une école attenante à une usine, sous le prétexte d'une promenade. Puis on offrit aux enfants affamés et transis du café chaud et des gâteaux empoisonnés. Un adjudant allemand appela au dispensaire les enfants pour lesquels il n'y avait pas eu assez de café et leur enduisit les lèvres avec un poison rapide. En quelques minutes, tous les enfants étaient morts. Les écoliers des classes supérieures furent transportés en camions et fusillés avec des mitrailleuses, à environ huit kilomètres de la ville où se trouvait un très grand et très long fossé anti-char. Ce fut là que, plus tard, les corps des enfants empoisonnés furent transportés. »

Je continue la citation :

« Le soir du 28 novembre 1941, l'ordre n° 4 de la Gestapo fut affiché dans la ville. D'après cet ordre, tous les habitants qui avaient été précédemment recensés à la Gestapo, devaient se présenter le

## D'inoffensives armoires deviennent d'épouvantables boîtes à tortures

A Nuremberg, les juges semblaient contempler l'Allemagne nazie munis de lunettes spéciales avec lesquelles tout objet, même le plus insignifiant, devenait un épouvantable instrument de torture. Voici, par exemple, comment d'inoffensives armoires devenaient d'épouvantables boîtes à tortures :

TMI, XVI, 563-564 ▶

riture. Pour ne pas perdre de temps je ne lirai pas tout ce document. Est-ce que vous considérez que cette déclaration est exagérée ?

ACCUSÉ SPEER. — Lorsque les ouvriers de l'Est arrivaient en Allemagne, il était certain que leurs vêtements étaient en mauvais état. Mais je sais par Sauckel qu'à cette époque de son activité beaucoup de choses ont été entreprises pour mieux habiller ces ouvriers. En Allemagne, nous avons donné à de nombreux ouvriers une condition meilleure que celle dans laquelle ils étaient avant d'arriver chez nous. Les ouvriers russes étaient satisfaits chez nous. Il n'est donc pas dit que s'ils arrivaient en guenilles, ce fût de notre faute. Nous ne pouvions pas utiliser dans l'industrie des ouvriers en haillons, avec de mauvaises chaussures. Voilà pourquoi on a remédié à cette situation.

M. JUSTICE JACKSON. — Je voudrais simplement attirer votre attention sur le document D-398.

LE PRÉSIDENT. — Avant de passer à un autre sujet, pourquoi ne parlez-vous pas de ces conditions. Accusé, on vous a demandé si cette déclaration était exagérée ou non ? Vous n'avez répondu que sur la question des vêtements.

ACCUSÉ SPEER. — Oui, Monsieur le Président. Il ne m'est pas possible de donner des renseignements sur ces questions de transport, parce que je n'ai pas reçu de rapports à ce sujet.

M. JUSTICE JACKSON. — Je vous poserai maintenant des questions sur le document D-398, que je dépose sous le numéro USA-894. C'est une déclaration de Höfer qui habite à Essen :

« Je travaillais à l'atelier de blindage n° 4 depuis avril 1943 avec Löwenkamp. Löwenkamp était très brutal pour les ouvriers

étrangers. Il confisquait les vivres qui appartenaient aux prisonniers de guerre et les emportait chez lui. Chaque jour, il maltraitait les travailleurs de l'Est, des prisonniers de guerre russes, français et italiens, et d'autres civils de nationalité étrangère. Il avait construit une sorte de boîte en acier qui était si petite qu'on pouvait à peine s'y tenir debout. Il y enfermait des étrangers, aussi des femmes, pendant quarante-huit heures, sans leur donner de nourriture. Ils n'en sortaient même pas pour leurs besoins. Il était interdit aux autres de les aider d'une façon quelconque ou de les relâcher. Au cours d'une inspection il tira sur des civils russes qui s'enfuyaient, sans les atteindre d'ailleurs.

« Un jour, pendant la distribution de la nourriture, je l'ai vu frapper avec une courroie un civil français dont le visage fut inondé de sang. Un autre jour, il s'occupa de l'accouchement de filles russes sans s'occuper ensuite des enfants. Il n'y avait jamais de lait pour eux, et les Russes ne pouvaient pas nourrir les enfants avec autre chose que de l'eau sucrée.

« Quand il fut arrêté, L. écrivit deux lettres et me les envoya par sa femme. Il essayait de me persuader qu'il n'avait jamais frappé personne. »

Et ce récit continue, mais je ne le lirai pas plus avant. Vous croyez que c'est exagéré également ?

ACCUSÉ SPEER. — Je pense que cet affidavit est un mensonge ; car des choses semblables ne se passent pas en Allemagne. Si des faits individuels de ce genre se produisaient chez nous, on punissait. Il n'est pas possible de traîner davantage ici de cette façon le peuple allemand dans la boue. Les chefs d'entreprise allemands étaient compréhensifs et ils se sont occupés de leurs ouvriers. Si un chef d'entreprise chez Krupp a entendu cela, il est immédiatement intervenu.

M. JUSTICE JACKSON. — Bien. Que dites-vous de ces boîtes en acier ? Vous n'y croyez pas ? Vous ne croyez pas à cette histoire ?

ACCUSÉ SPEER. — Je n'y crois pas. Tout au moins, je crois que ce n'est pas vrai. Après l'effondrement de 1945, on a vraiment rédigé beaucoup d'affidavits qui ne correspondent pas exactement à la vérité. Vous n'y pouvez rien, mais vous devez comprendre qu'il est très possible qu'après une défaite des gens agissent de cette façon.

(Notez la teneur du document D-230. A Nuremberg, tout était bon pour accuser les Allemands. Trouvait-on de vulgaires matraques dans un lieu de détention ? Immédiatement, on prétendait que des gardiens s'en étaient servi pour maltraiter des détenus...)

M. JUSTICE JACKSON. — Je voudrais simplement qu'on vous montre le document D-382 que je dépose sous le numéro USA-897. Ce sont les déclarations de plusieurs personnes concernant une de

21 juin 46

ces boîtes en acier qui existaient au camp de travailleurs étrangers, à l'atelier de blindage n° 4 et aussi dans le camp russe. Je ne sais pas s'il est nécessaire de lire toute la description. Est-ce que c'est là un cas isolé? Ou bien quel est votre point de vue à ce sujet?

ACCUSÉ SPEER. — Ce qui est reproduit ici n'est autre qu'une armoire, une simple armoire à vêtements telle que celles qui étaient utilisées dans tous les vestiaires d'entreprises. Ces photographies n'ont aucune force probante.

M. JUSTICE JACKSON. — Très bien. Je demande alors qu'on vous montre le document D-230. C'est une description de matraques. On va vous montrer ces matraques qui ont été trouvées dans le camp. D'après le compte rendu, quatre-vingts d'entre elles avaient été distribuées.

ACCUSÉ SPEER. — Dois-je m'expliquer?

M. JUSTICE JACKSON. — Oui, si vous voulez.

ACCUSÉ SPEER. — Ce ne sont pas autre chose que des instruments destinés à remplacer les matraques en caoutchouc. Nous ne disposons pas de caoutchouc, c'est pourquoi je pense que les surveillants étaient munis de quelque chose de semblable.

M. JUSTICE JACKSON. — C'est la même conclusion que j'ai également tirée de ce document.

ACCUSÉ SPEER. — Oui. Mais les gardiens n'ont pas obligatoirement employé ces matraques, pas plus que vos policiers ne font généralement usage de leurs matraques de caoutchouc. Mais il faut avoir quelque chose dans les mains. Dans le monde entier c'est l'usage.

M. JUSTICE JACKSON. — Nous n'allons pas discuter là-dessus.

M. JUSTICE JACKSON. — Je pense, Monsieur le Président, que les photographies que je vous ai soumises ne sont pas très compréhensibles sans une explication. Je vais la donner brièvement. C'est une description de ces armoires à torture utilisées dans le camp pour les travailleurs étrangers, sur le terrain de l'atelier de blindage n° 4 et dans le camp russe qui était sordide et abandonné. Nous avons visité les dernières. Ce rapport fait sous la foi du serment s'exprime ainsi :

«La photographie A montre une armoire en acier qui a été réalisée spécialement aux usines Krupp pour torturer les travailleurs

civils russes d'une manière qu'on ne peut décrire par des mots. Les femmes et les hommes étaient souvent enfermés dans un compartiment où aucun homme ne pouvait longtemps rester debout. Les mesures étaient les suivantes : hauteur, 1 m. 52 ; largeur, 40 à 50 cm. Fréquemment, deux personnes étaient compressées dans ce compartiment et foulées aux pieds.»

Je ne voudrais pas lire le reste. «La photographie B montre cette même armoire fermée; la photographie C, l'armoire ouverte; la photographie D montre le camp qui avait été choisi par la direction de Krupp pour loger les travailleurs russes. Les chambres avaient 2 mètres à 2 m. 50 de large, 5 mètres de long et 2 mètres de haut. Dans chaque chambre, il y avait près de seize personnes dans des lits doubles.» (Document USA-897.) Je pense que cela suffit.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Justice Jackson, je pense qu'il faudrait lire les trois dernières lignes du second paragraphe qui commence par : «En haut de l'armoire...».

M. JUSTICE JACKSON. — Oui, je m'excuse. «En haut de l'armoire se trouvent quelques trous d'aération par où l'on versait, pendant les hivers glacés, de l'eau froide sur les victimes infortunées.»

LE PRÉSIDENT. — Je pense qu'il faudrait lire également les trois dernières lignes de l'avant-dernier paragraphe qui se rapportent à ce que l'accusé a dit.

M. JUSTICE JACKSON. — «Nous joignons deux lettres que le chef du camp Loewenkamp a fait sortir en fraude de la prison pour influencer le soussigné Höfer afin que celui-ci témoigne en sa faveur.» Peut-être devrais-je également lire le dernier paragraphe?

«Le soussigné Dahm a vu personnellement comment, dans la seule nuit du nouvel an 1945, trois travailleurs civils russes, après avoir été frappés, ont été enfermés dans cette armoire, dont deux dans un compartiment. Deux de ces Russes durent rester pendant toute la nuit du nouvel an dans ce compartiment pendant qu'on versait de l'eau glacée sur eux.»

21 juin 46

ACCUSÉ SPEER. — Je voudrais bien la voir encore une fois.

*(La photographie est remise à l'accusé.)*

Sur cette photographie, je peux reconnaître en effet qu'il y a dans le fond une usine d'une certaine importance, mais cela ne change absolument rien à ma déclaration : nous avons établi nos camps presque exclusivement à l'extérieur des villes. Je ne sais pas si c'est le cas en l'espèce, et je ne peux même pas dire s'il s'agissait d'un camp ou simplement d'une baraque vestiaire ou d'une installation quelconque qui était nécessaire aux environs mêmes de l'usine. Et je continue à croire que ces armoires étaient des armoires à vêtements et que ce baraquement est l'une des innombrables baraques qui permettaient aux ouvriers de se changer avant et après le travail. Tout technicien allemand vous dira que ce sont des armoires à vêtements, et non pas des armoires spéciales, car c'est un objet d'utilité courante. D'ailleurs, il est explicable qu'il y ait des trous d'aération, car toute armoire à vêtements comporte des trous d'aération en bas et en haut.

M. JUSTICE JACKSON. — En tant que ministre de la Produc-

De nos jours, quand on feuillette les ouvrages censés montrer la « barbarie nazie », on ne trouve aucune de ces « boîtes à tortures » si chères à R. Jackson. De façon évidente, il s'agissait-là de simples armoires à vêtements dans lesquelles les accusateurs, aveuglés par leurs préjugés, avaient cru discerner d'épouvantables instruments de supplices.

## *En guise de conclusion*

Lorsque, aujourd'hui, on relit les sténotypies des procès du maréchal Pétain, de Pierre Laval, des Waffen-SS d'Oradour..., on s'aperçoit que, si l'accusation a certes soutenu des contre-vérités (politiques notamment), elle s'est cantonnée dans certaines limites et n'a pas proféré d'énormités.

Il n'en fut pas de même à Nuremberg. Devant le Tribunal Militaire International, procureurs, avocats généraux et témoins à charge purent dire n'importe quoi, soutenir n'importe quelles accusations, toutes plus ridicules les unes que les autres. Pire : ils furent suivis par les juges qui, loin de s'en indigner, entérinèrent un grand nombre des ces allégations délirantes, n'hésitant pas, par exemple, à prétendre que les Allemands avaient fabriqué du savon humain, recyclé des cendres de cadavres pour synthétiser des engrais ou bourré des matelas avec des cheveux de déportés assassinés.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, certains de ces faits « établis » à Nuremberg (comme la fabrication de savon humain) ont été officiellement démentis par la suite. De nombreux autres, cependant, n'ont nécessité aucun démenti. Trop incroyables, trop fous, même pour les antinazis les plus fanatiques, ils ont été tout simplement oubliés dès les passions de 1945-1946 apaisées.

Cinquante ans après les faits, on peut encore tenter de justifier le procès de Nuremberg en s'appuyant sur le droit théorique ou la morale théorique ; on peut discuter pour savoir si le vainqueur était en état de juger équitablement vaincu ; on peut se chamailler autour du principe de la non-rétroactivité des lois violé à Nuremberg. Ces discussions sont cependant inutiles : la seule lecture des sténotypies du procès permet de trancher le débat. Le monceau d'énormités qu'elle permet de relever, et dont nous avons livré ci-dessus un échantillon, doit suffire à nous enlever nos derniers doutes : le « procès des grands criminels de guerre devant le Tribunal Militaire International » n'a été qu'un lynchage judiciaire, qu'une gigantesque farce dont on pourrait rire si, douze hommes n'y avaient perdu la vie<sup>1</sup>.

Dès lors, la sagesse impose de ne pas croire sans vérification préalable ce qui aurait été « établi » à Nuremberg. Les conséquences d'un tel constat sont immenses, car sachant que l'histoire de l'Allemagne (et de ses crimes prétendus) entre 1933 et 1945 reste en grande partie fondée sur les attendus du jugement de Nuremberg, on en déduit que c'est toute l'histoire du national-socialisme, des origines à la chute, qu'il convient de récrire...

---

<sup>1</sup> On se souvient généralement des onze accusés qui ont été finalement condamnés à mort et pendus (il s'agit de : Hermann Göring, Joachim von Ribbentrop, Wilhelm Keitel, Ernst Kaltenbrunner, Alfred Rosenberg, Hans Frank, Wilhelm Frick, Julius Streicher, Fritz Saukel, Alfred Jodl, et Arthur Seyss-Inquart). On oublie cependant qu'un douzième accusé, Robert Ley, s'est suicidé dans sa prison le 25 octobre 1945.